

SMICTOM
RHÔNE - GARRIGUES

**RAPPORT
ANNUEL**

2025



**SERVICE PUBLIC DE COLLECTE
ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Après un premier semestre 2024 marqué par d'importantes difficultés dans la collecte en porte à porte des ordures ménagères, nous avons su rétablir en 2025 la qualité de service attendue par les habitants.

Cette période difficile nous a rappelé combien un service public local, réactif et humain, est essentiel dans la vie quotidienne de nos communes. Elle a aussi montré la force du collectif lorsque chacun, à son niveau, contribue à maintenir le lien, à trouver des solutions et à avancer.

En 2025, les efforts engagés continuent à porter leurs fruits : la réduction globale des déchets ménagers et assimilés en kg/habitant se poursuit, le tri des emballages recyclables progresse, les pratiques de réemploi, de compostage des biodéchets et déchets verts et la valorisation globale des déchets ménagers et assimilés se maintiennent à un bon niveau.

La situation financière du syndicat est saine, préservée malgré l'inflation. Elle nous permet de poursuivre nos actions avec sérieux et responsabilité, en développant la qualité des services rendus et en diminuant la pression fiscale pour les usagers. En 2025 le conseil syndical a en effet voté la seconde baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) du mandat 2020/2026 après celle de 2023, soit 17% en cumulé, l'équivalent de l'inflation sur cette période. Cette rigueur de gestion de l'argent public est indispensable pour continuer à offrir un service de qualité, proche des besoins du territoire et utile à chacun.

En 2026, nous allons poursuivre ce chemin avec pédagogie, simplicité et proximité. Notre ambition est d'accompagner chaque habitant et professionnel dans les gestes du quotidien : mieux trier, limiter les emballages inutiles, utiliser l'espace réemploi, recourir aux services de collecte des encombrants et de broyage des déchets verts à domicile, développer le compostage à domicile, pérenniser les points d'apport volontaire pour les biodéchets dans les centres anciens dont la qualité des apports reste à améliorer.

La gestion des déchets est l'affaire de tous. Par nos choix, nos gestes de tri, notre attention au réemploi et notre volonté d'agir ensemble, nous pouvons préserver les ressources naturelles et préparer un avenir plus sobre, plus solidaire et plus respectueux de l'environnement. Ensemble, poursuivons cette dynamique au service de notre territoire et des générations futures.

M. François ZANIRATO
*Président du SMICTOM
Rhône-Garrigues*



SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DU SYNDICAT	5
1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
1.2 LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	5
1.3 LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2025	6
1.4 FAITS MARQUANTS ET COMMUNICATION	7
1.4.1 Les faits marquants 2025	7
1.4.2 Communication	8
1.4.3 Prévention et réduction des déchets	8
2 LES INDICATEURS TECHNIQUES	9
2.1 PRÉSENTATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS	9
2.2 LES MOYENS DE PRÉ-COLLECTE (COLLECTES EN PAP) : LES BACS ET LES SACS	11
2.3 DESCRIPTIF DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS	14
2.3.1 Les collectes en Porte à Porte (P.A.P)	14
2.3.2 Les collectes en Point d'Apport Volontaire (P.A.V.)	18
2.4 LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (HORS DÉCHÈTERIES)	22
2.4.1 Les encombrants (collecte en porte à porte sur rendez-vous)	24
2.4.2 Descriptif de collectes des déchets non ménagers (assimilés)	26
2.5 LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS	27
2.5.1 Unité Transfert Compostage des Sableyes	27
2.6 LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS (HORS DÉCHÈTERIES)	30
2.6.1 La valorisation matière	30
2.6.2 La valorisation énergétique	31
2.6.3 La valorisation organique	33
2.7 LES DÉCHÈTERIES	39
2.7.1 Présentation générale	39
2.7.2 Les tonnages collectés en déchèteries en 2025	40
2.7.3 La valorisation des déchets collectés en déchèteries (en tonnes)	44
2.7.4 Fréquentation des déchèteries en nombre de visites	45
3 LE BILAN MATIÈRE	47
4 LES INDICATEURS FINANCIERS	54
4.1 LES MODALITÉS D'EXPLOITATION	54
4.2 LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE	55
4.2.1 Le Fonctionnement en euros TTC (sur la base du compte administratif 2024)	56
4.2.2 L'investissement en euros TTC	58

GLOSSAIRE

DMA	: Déchets Ménagers Assimilés
DV	: Déchets Verts
EMR	: Emballages Ménagers Recyclables
JRM	: Journaux Revues Magazines
OMR	: Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	: Porte À Porte
REP	: Responsabilités Élargies du Producteur
TEOM	: Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères

1 PRÉSENTATION DU SYNDICAT

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) Rhône-Garrigues est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui **regroupe 10 communes du Gard** :

► **6 communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon :**

Les Angles, Pujaut, Rochefort du Gard, Roquemaure, Saze et Villeneuve lez Avignon

► **4 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pont du Gard :**

Aramon, Domazan, Estézargues et Théziers

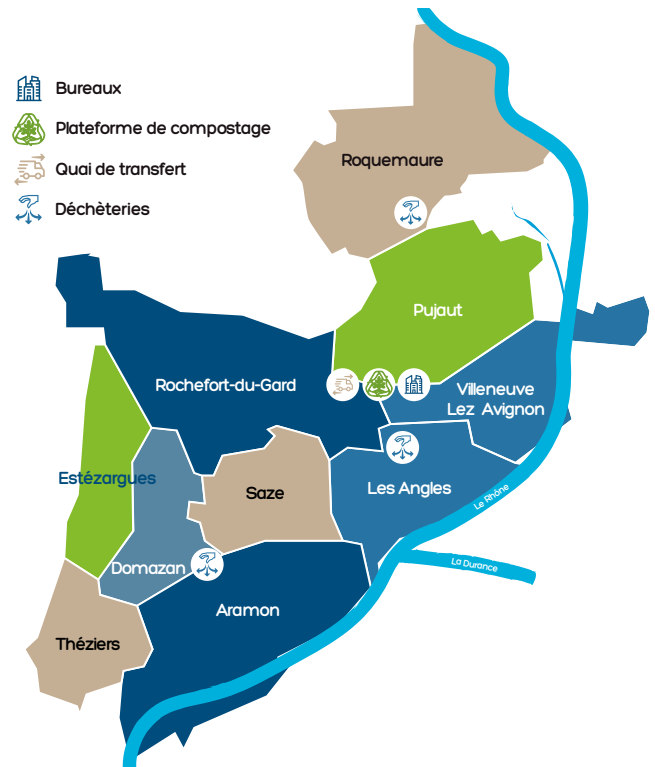
Ces communes et ces établissements de coopération intercommunale ont délégué leurs compétences « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » au SMICTOM Rhône-Garrigues.

Le Syndicat a été créé en 1975 par arrêté préfectoral à l'initiative des communes de Domazan, Pujaut, Rochefort du Gard, Saze et Villeneuve lez Avignon.

L'ensemble de la population des communes, soit les 49 013 habitants (population totale INSEE au 01/01/2025), a accès aux services de collectes des déchets et aux 3 déchèteries intercommunales. La Superficie totale du territoire est de 197.77 km².

Les équipements du Syndicat sont :

- **3** déchèteries intercommunales,
- **1** quai de transfert,
- **1** plateforme de compostage.



1.2 LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le syndicat détient la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés par délégation des 10 communes adhérentes et de leurs regroupements de communes.

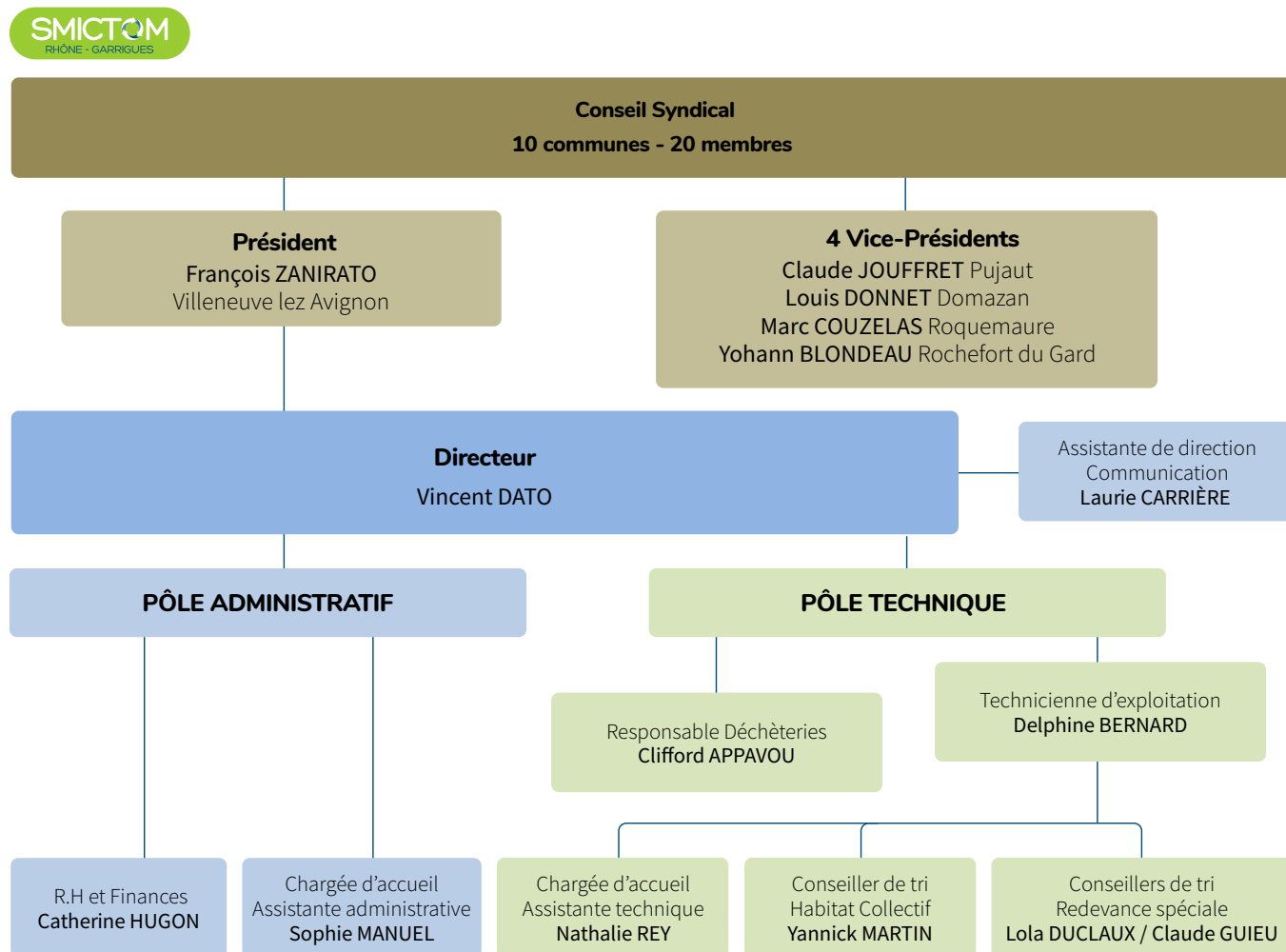
Le Code Général des Collectivités Territoriales impose une responsabilité de gestion des déchets ménagers et assimilés (Article L 2224-13).

Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (Gérés par les collectivités locales)

DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ	DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets	
► Déchets des espaces verts publics ► Déchets de voirie des marchés ► Déchets de l'assainissement (boues d'épurations)	DÉCHETS OCCASIONNELS Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	DÉCHETS DE « ROUTINE » = ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS OCCASIONNELS Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = ordures ménagères résiduelles Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

1.3 LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2025

Le **SMICTOM Rhône-Garrigues** est dirigé par un conseil syndical composé de 20 membres, 2 par commune, désignés par chaque commune ou intercommunalité adhérentes. En 2025, le conseil syndical s'est réuni 5 fois, a pris 37 délibérations et 24 arrêtés.



1.4 FAITS MARQUANTS ET COMMUNICATION

1.4.1 Les faits marquants 2025

- Mise en place des Responsabilités Élargies des Producteurs (REP) sur les 3 déchèteries.
- Installation du dépôt NICOLLIN Pujaut.
- Création d'un groupement d'autorités concédantes.
- Conventionnement de ce groupement permettant aux collectivités de recruter ensemble le futur concessionnaire de l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) de Vedène.
- Départ du Conseiller de tri, en charge de l'habitat collectif, Luis DANIEL, arrivée de Yannick MARTIN, le 01/09/2025.
- Le lancement du nouveau marché de fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de contrôle d'accès « pass déchèterie » avec la société MICASYS.
- Attribution du marché de Conception, Réalisation, Exploitation du centre de tri du bassin rhodanien à la société PAPREC.
- Mise en place de points d'apport volontaire des biodéchets Octobre 2025 sur les communes d'Aramon, Domazan, Pujaut, Rochefort du Gard, Saze, Théziers et Villeneuve lez Avignon en centres anciens.
- Réception de la nouvelle flotte de véhicules de collecte + flocage.



Mise en place des Responsabilités Élargies des Producteurs (REP)



Lancement du nouveau système de contrôle d'accès « pass déchèterie »

Mise en place de points d'apport volontaire des biodéchets



Attribution du marché de Conception, Réalisation, Exploitation du centre de tri du bassin rhodanien à la société PAPREC

Réception de la nouvelle flotte de véhicules de collecte + flocage



1.4.2 Communication

- Sensibilisation au tri et à la lutte contre le gaspillage de plus de 1 029 élèves, 41 classes avec 123 animations de 1h30 chacune, sur l'année 2024-2025
- Démarrage sensibilisation pour l'année 2025-2026 au 04/11/2025
- Participations actives à plus de 20 animations dans les communes adhérentes (présence ambassadeur de tri, prêts de panneaux d'exposition, stylos).
 - ✓ Semaine européenne du développement durable,
 - ✓ Semaine du civisme et la citoyenneté,
 - ✓ Semaine européenne de la réduction des déchets,
 - ✓ Opérations Nettoyons la Nature.
- Recondution en Novembre 2025 de l'Opération « Laisse parler ton cœur » collecte de 375 kg de jouets d'occasion en 2024.



Sensibilisation au tri
et à la lutte contre le gaspillage

1.4.3 Prévention et réduction des déchets

Le SMICTOM Rhône-Garrigues poursuit ses efforts en accompagnant les habitants de son territoire en mettant à disposition des composteurs individuels pour réguler la hausse constante de production de déchets, et en donnant des astuces telles que :

- Acheter plus responsable
- Composter vous-même vos déchets et biodéchets
- Produire moins de déchets en augmentant la durée de vie des objets : réemploi, réparation possible, dons, etc...
- Privilégier les achats au poids et les produits peu suremballés.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 Février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, s'articule autour de quatre orientations :

- Stopper le gaspillage
- Mobiliser les industriels
- Mieux informer le consommateur
- Améliorer la collecte des déchets.

La loi AGECE fixe un objectif de - 15 % en 2030 par rapport à 2010.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !



2 LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 PRÉSENTATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS



COLLECTE EN PAP

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (O.M.R)



- Collecte 1 fois par semaine en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Collecte 2 fois par semaine en sacs dans les centres anciens.
- Collecte 2 fois par semaine pour les habitats collectifs.

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES (E.M.R)



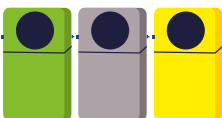
- Collecte 1 fois tous les 15 jours en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Collecte 1 fois par semaine en sacs dans les centres anciens.
- Collecte 1 fois par semaine pour les habitats collectifs.

LES BIODÉCHETS



- Collecte 1 fois par semaine en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Une collecte supplémentaire hebdomadaire de juin à fin Septembre.
- Pas de collecte dans les centres anciens ni dans les habitats collectifs.

COLLECTE EN PAV



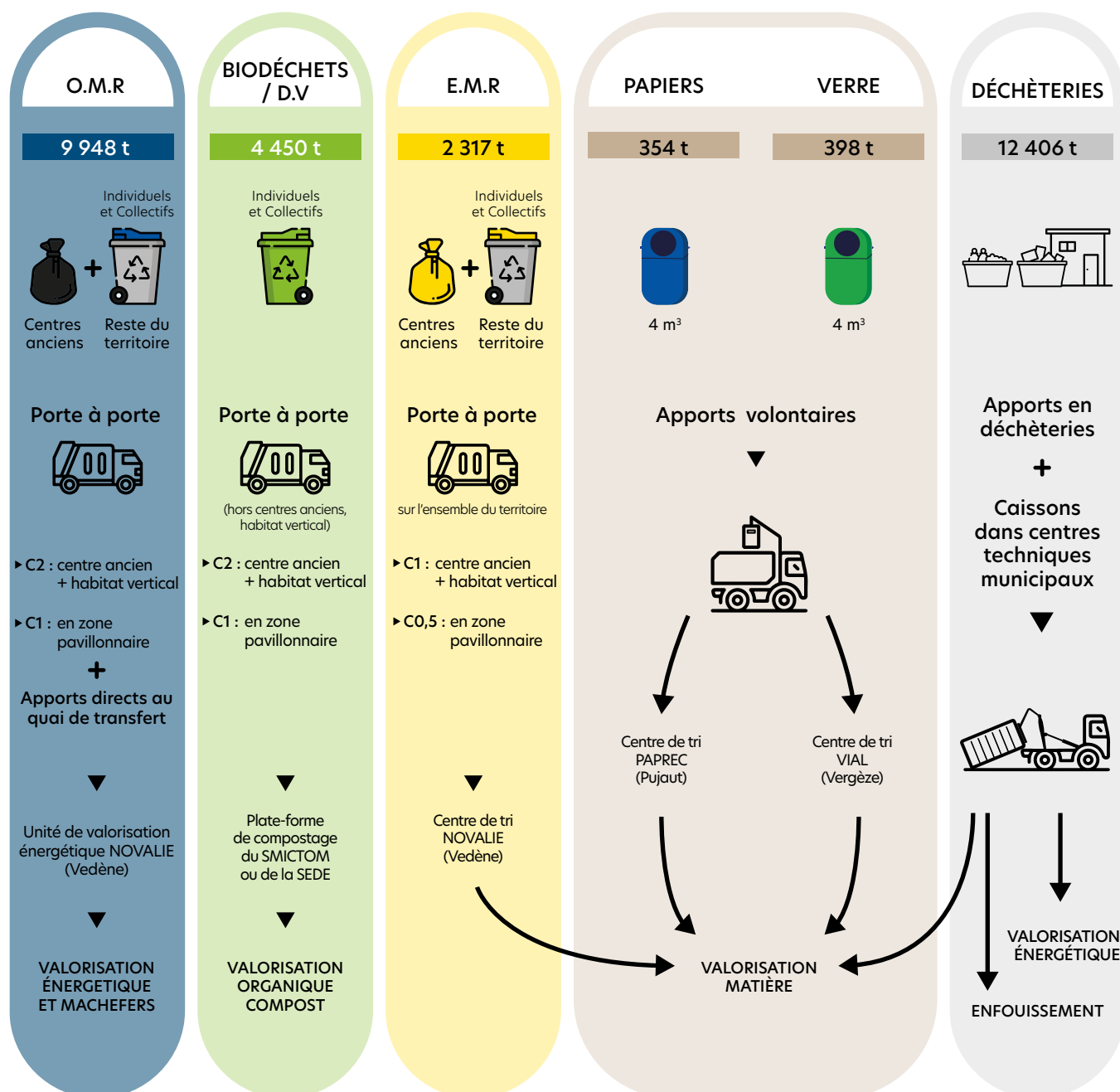
- ▶ **Les papiers (J.R.M)** : Collecte tous les 15 jours.
- ▶ **Le verre** : Collecte tous les 15 jours.
- ▶ **Les ordures ménagères en habitat collectif** : Collecte 3 fois par semaine
- ▶ **Les emballages recyclables en habitat collectif** : Collecte 3 fois par semaine
- ▶ **Les textiles** : Collecte 1 fois par semaine environ



Schéma global de collecte des déchets 2025

COLLECTES EN PORTE À PORTE (apports directs inclus)

COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE



2.2 LES MOYENS DE PRÉ-COLLECTE (COLLECTES EN PAP) : LES BACS ET LES SACS

Les déchets ménagers et assimilés, ramassés en porte à porte, doivent être présentés aux collectes avec les types de contenants :

120 L

240 L

360 L



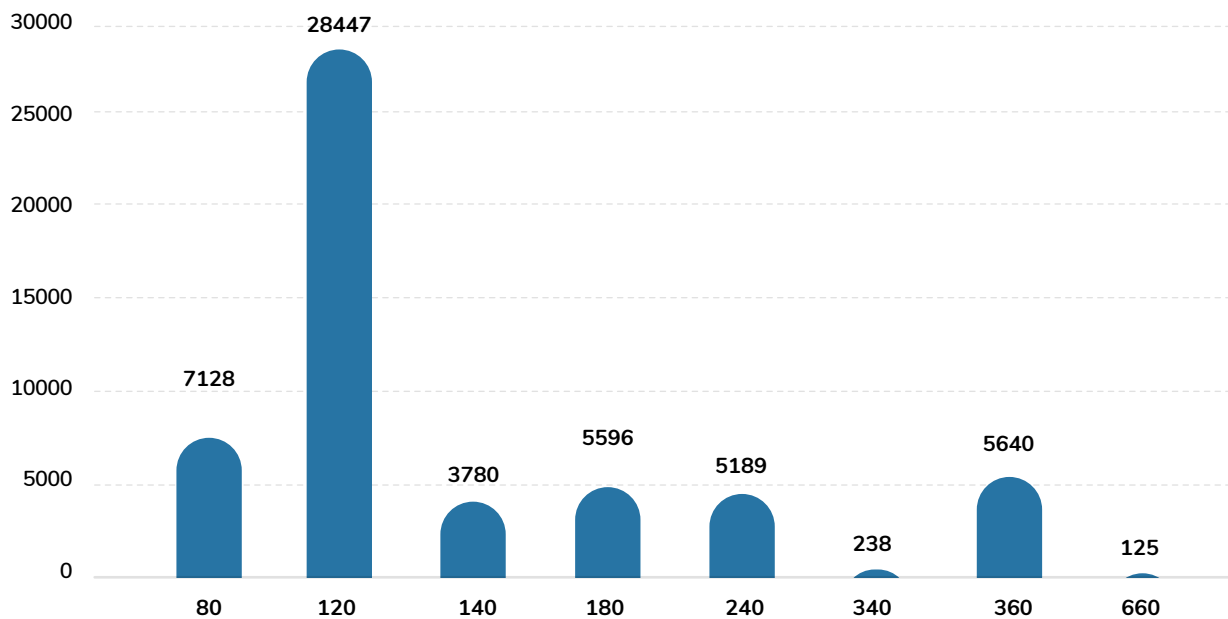
- ▶ En bacs individuels de 120 à 360 litres pour l'habitat pavillonnaire,
- ▶ En bacs collectifs de 360 litres (avec ou sans serrure) pour l'habitat collectif, certains commerces et quelques points de regroupement,
- ▶ En bacs « spéciaux » de 660 litres pour des collectes exceptionnelles (manifestations, gens du voyage, cirque...),
- ▶ En sacs ou en bacs dans les centres anciens en fonction des capacités de stockage des habitants.

Chaque bac mis en place sur le territoire est équipé d'une puce permettant l'identification du bac lors de sa présentation au service de collecte. La société SULO assure, dans le cadre d'un marché public, la fourniture, la livraison et la maintenance des bacs individuels, collectifs et des colonnes d'apport volontaire (aériennes et enterrées).

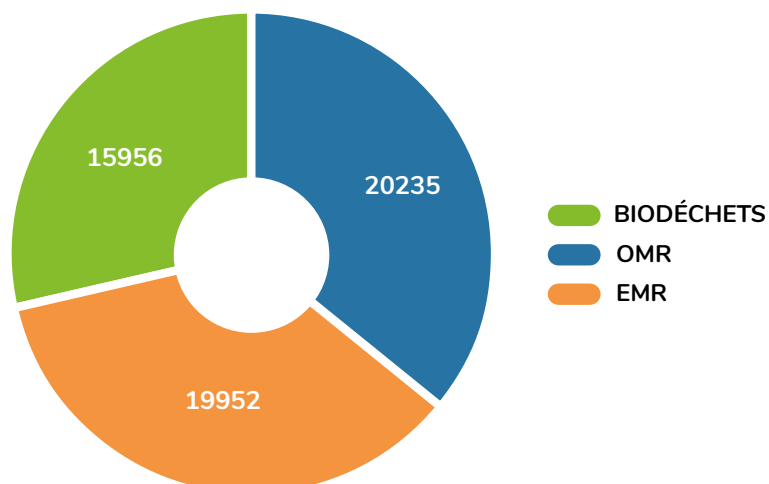
Les sacs sont fournis aux administrés au bureau du SMICTOM Rhône-Garrigues ainsi que via une distribution dans les Mairies.

Nombre de bacs en place : répartition par type d'article / flux

Répartition par volume



Répartition par flux



Nombre de foyers dotés/flux/commune

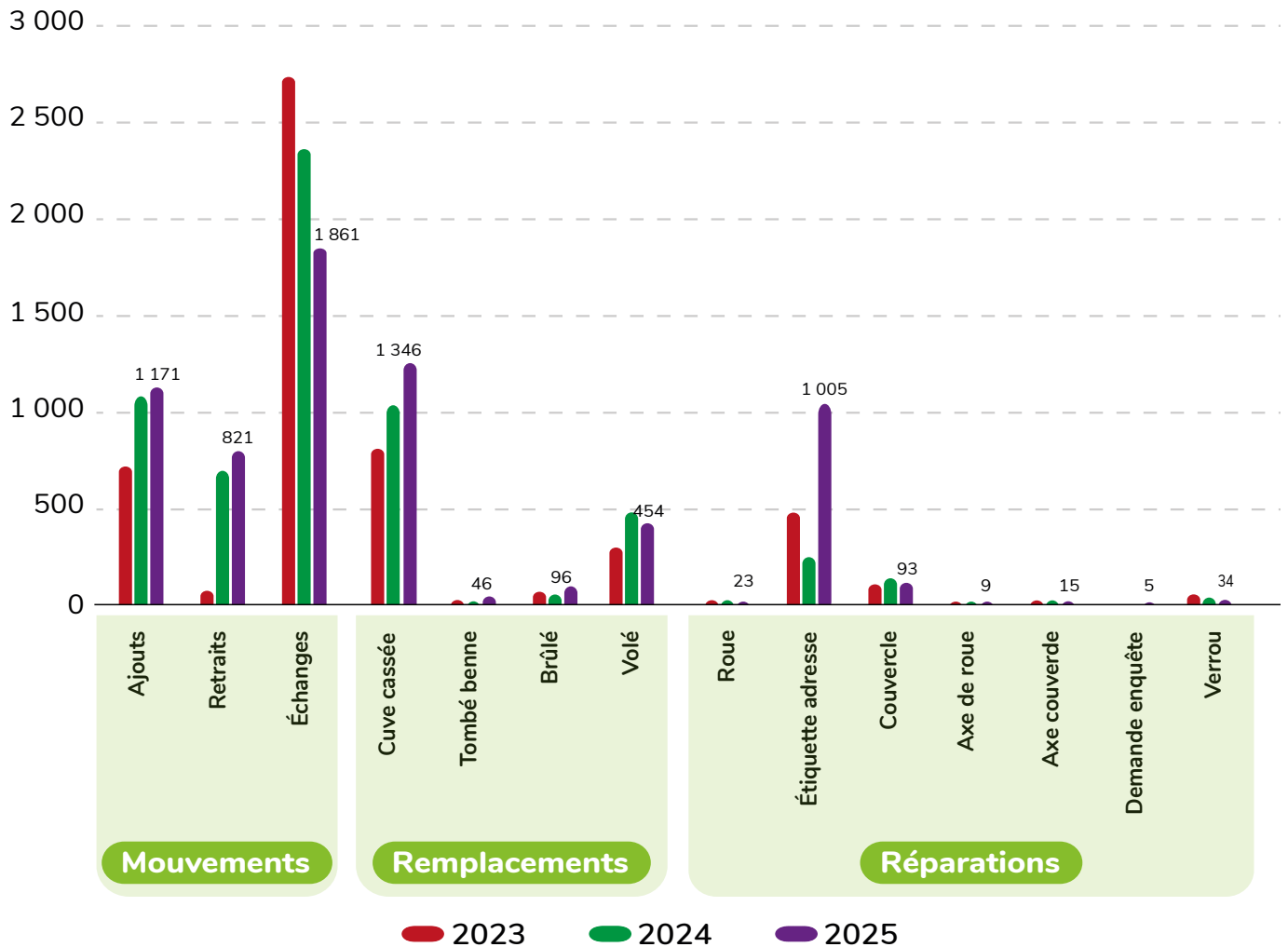
	NOMBRE DE FOYERS DOTÉS					RÉCAPITULATIF/FLUX	
	En bacs			En sacs		Total bacs + sacs	
	O.M.R.	E.M.R.	BIODÉCHETS	O.M.R.	E.M.R.	O.M.R.	E.M.R.
ARAMON	1 401	1 374	1 090	804	803	2 205	2 177
DOMAZAN	397	386	322	165	172	562	558
ESTÉZARGUES	254	242	215	62	66	316	308
LES ANGLES	3 285	3 240	2 990	2 465	2 461	5 750	5 701
PUJAUT	1 876	1 858	1 604	279	301	2 155	2 159
ROCHEFORT DU GARD	3 233	3 191	2 936	654	660	3 887	3 851
ROQUEMAURE	1 778	1 754	1 334	1 288	1 355	3 066	3 109
SAZE	915	902	791	164	170	1 079	1 072
THÉZIER	470	459	361	78	80	548	539
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	4 403	4 318	3 992	3 440	3 506	7 843	7 824
TOTAUX	18 012	17 724	15 635	9 399	9 574	27 411	27 298

Récapitulatif du nombre de foyers dotés par type d'article et par flux

	O.M.R.	E.M.R.	BIODÉCHETS
EN BACS	18 012	17 724	15 635
EN SACS	9 399	9 574	
	27 411	27 298	15 635



Nombre d'opérations générées (Hors PAV et sacs) en 2025



Les mouvements de bacs représentent 55% des interventions, les remplacements 28% et les réparations 17%.

Lavage et désinfection des bacs de regroupement

Deux fois par an, les bacs de regroupement recevant les ordures ménagères non recyclables installés sur les voies publiques font l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection (prestation réalisée par la société SULO). Ceux destinés à recevoir les emballages ménagers recyclables le sont une fois par an.

Le nettoyage des bacs individuels est à la charge des usagers



2.3 DESCRIPTIF DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.3.1 Les collectes en Porte à Porte (P.A.P)

La société NICOLLIN assure les collectes en porte à porte des déchets ménagers sur les 10 communes du territoire.

Fréquences de collectes/semaine

		O.M.R.	E.M.R.	BIODÉCHETS
Aramon - Domazan - Estézargues - Les Angles - Pujaut - Rochefort du Gard - Roquemaure - Saze - Théziers - Villeneuve Lez Avignon	Habitats pavillonnaires	1	0,5	1
	Habitats collectifs	2	1	-
	Centres anciens	2	1	-

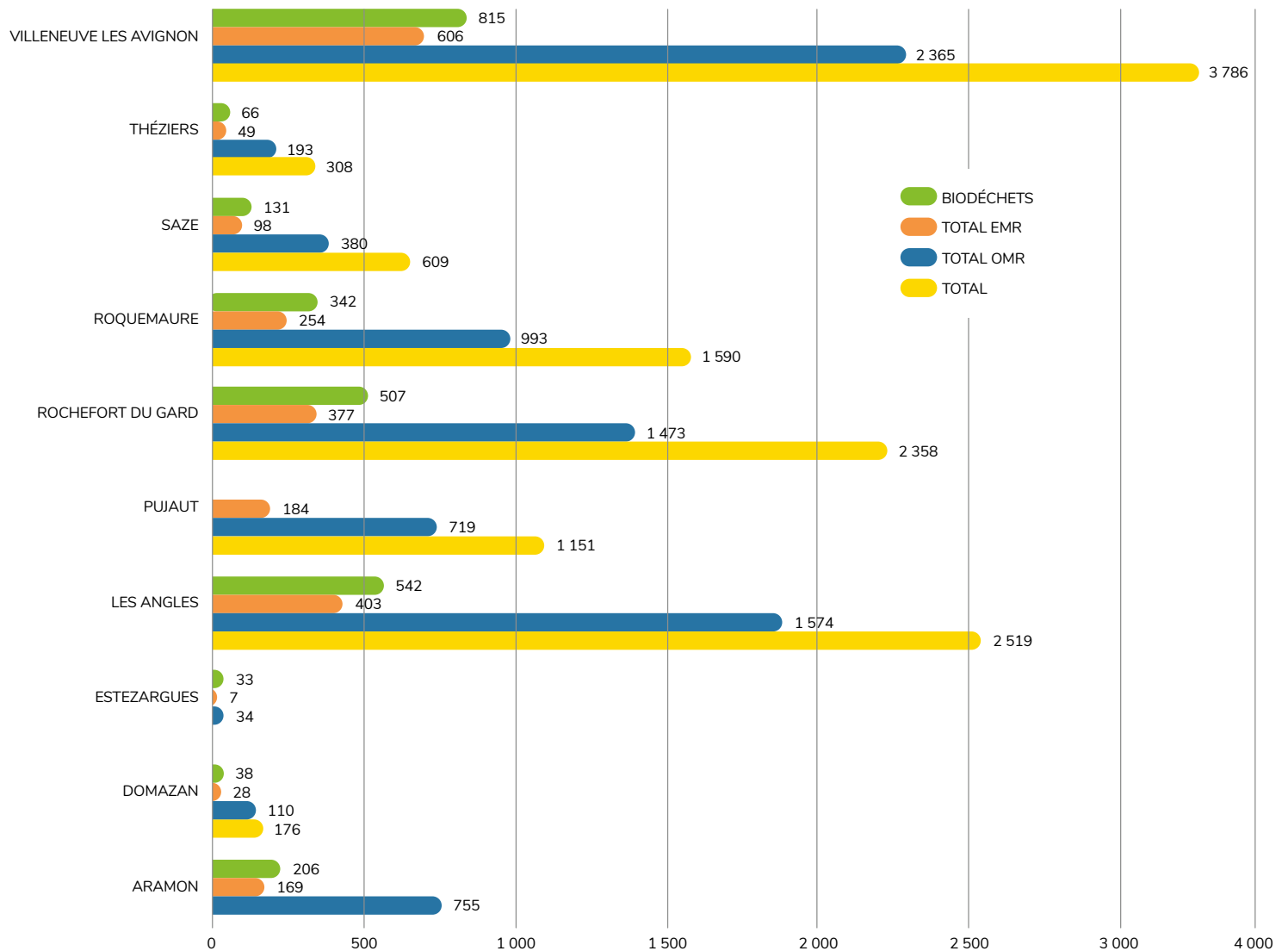
Circuits de collectes par commune

Nb de secteurs de collecte	Nb de collectes (fréquence/semaine)			
	O.M.R avec 2nd tour Habitat Collectif	E.M.R avec 2nd tour Habitat Collectif SP	E.M.R avec 2nd tour Habitat Collectif SP	BIODECHETS
37	54	25	26	28



Tonnages collectés* en porte à porte/flux/commune en 2025

*Sans les apports directs



Les véhicules de collecte

Flotte NICOLLIN à compter du 1^{er} mai 2025

Numéro d'immatriculation	PTAC (EN T)
EW518KC	26
HD074LW	19
HD217PR	19
HD245LW	19
HD044RB	19
HD989CX	19
HE719CL	7,5
HE931DL	7,5
HE545CL	7,5
HD838ZV	7,5
HD151ZW	3,5
HD083ZY	3,5



Un système d'identification des bacs a été installé sur tous les véhicules de collecte.



L'entretien du parc de véhicules

L'entretien des véhicules est assuré au dépôt du collecteur (NICOLLIN) pour la maintenance courante et périodique telles que : les vidanges, la vérification des plaquettes de freins et les graissages, la vérification des boîtes de vitesse automatique.

L'entretien des pneumatiques est assuré par la société VULCO GOODYEAR sur site une fois par semaine.

L'ensemble des véhicules est lavé sur une aire appropriée (avec traitement des eaux de lavage) après chaque collecte. Une personne est entièrement dédiée à cette tâche.

Les distances parcourues

	NB DE KMS EN COLLECTE PAP + PAV
2025	290 469
2024	331 691
2023	372 952
2022	343 085

La consommation de carburant

	CONSOMMATION ANNUELLE DE CARBURANT EN LITRES	CONSOMMATION MOYENNE
2025	149 345	51
2024	134 424	41
2023	137 997	37
2022	126 707	37

Les rendements de collecte

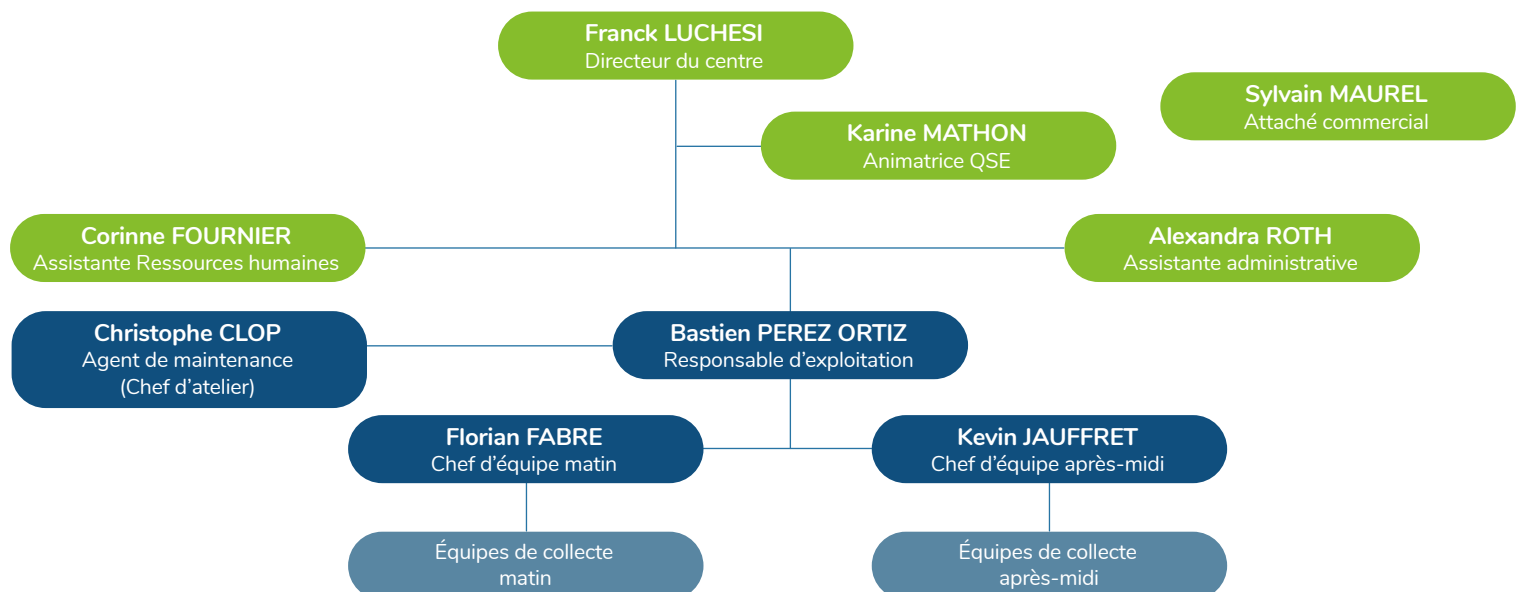
	RENDEMENT DE COLLECTE DES O.M.R	RENDEMENT DES COLLECTES SÉLECTIVES (E.M.R)	RENDEMENT DES COLLECTES DE BIODÉCHETS
2025 PAP	0,76 tonnes/heure	0,33 tonnes/heure	0,48 tonnes/heure
2025 PAV	1,05 tonnes/heure	0,17 tonnes/heure	

Le nombre d'heures travaillées

	NB HEURES TRAVAILLÉES POUR LA COLLECTE DES O.M.R	NB HEURES TRAVAILLÉES POUR LES COLLECTES SÉLECTIVES	NB HEURES TRAVAILLÉES POUR LES COLLECTES DE BIODÉCHETS
2025	11823	7145	6298

Les moyens humains affectés aux collectes
mis en place par la société NICOLLIN

Organigramme de la Collecte



Soit un total de 26 personnes dédiées à notre contrat de collecte.

2.3.2 Les collectes en Point d'Apport Volontaire (P.A.V.)



LE VERRE ET LE PAPIER

138 points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire.

97 points sont dotés de colonnes aériennes et 41 points sont équipés de colonnes enterrées.

Chacun de ces points comporte des colonnes de tri des papiers, des cartons et du verre ce qui représente un total de 266 colonnes (187 colonnes aériennes + 79 colonnes enterrées).

En moyenne cela représente **1 point d'apport pour 355 habitants**.

PRÉCONISATIONS

250 à 350
hab./colonne

Centre ville
300 à 400
hab./colonne

La société **SULO** assure la livraison et la maintenance des colonnes.

La société **PAPREC** assure la collecte et le transport de ces 3 flux. Le Verre collecté est acheminé vers le verrier de Vergèze et/ou de Béziers. Les papiers sont vidés au centre de tri de la société Paprec à Pujaut et le carton est amené au centre de tri de Vedène.



Le nombre de points d'apport volontaire implanté par commune

LISTE DES POINTS

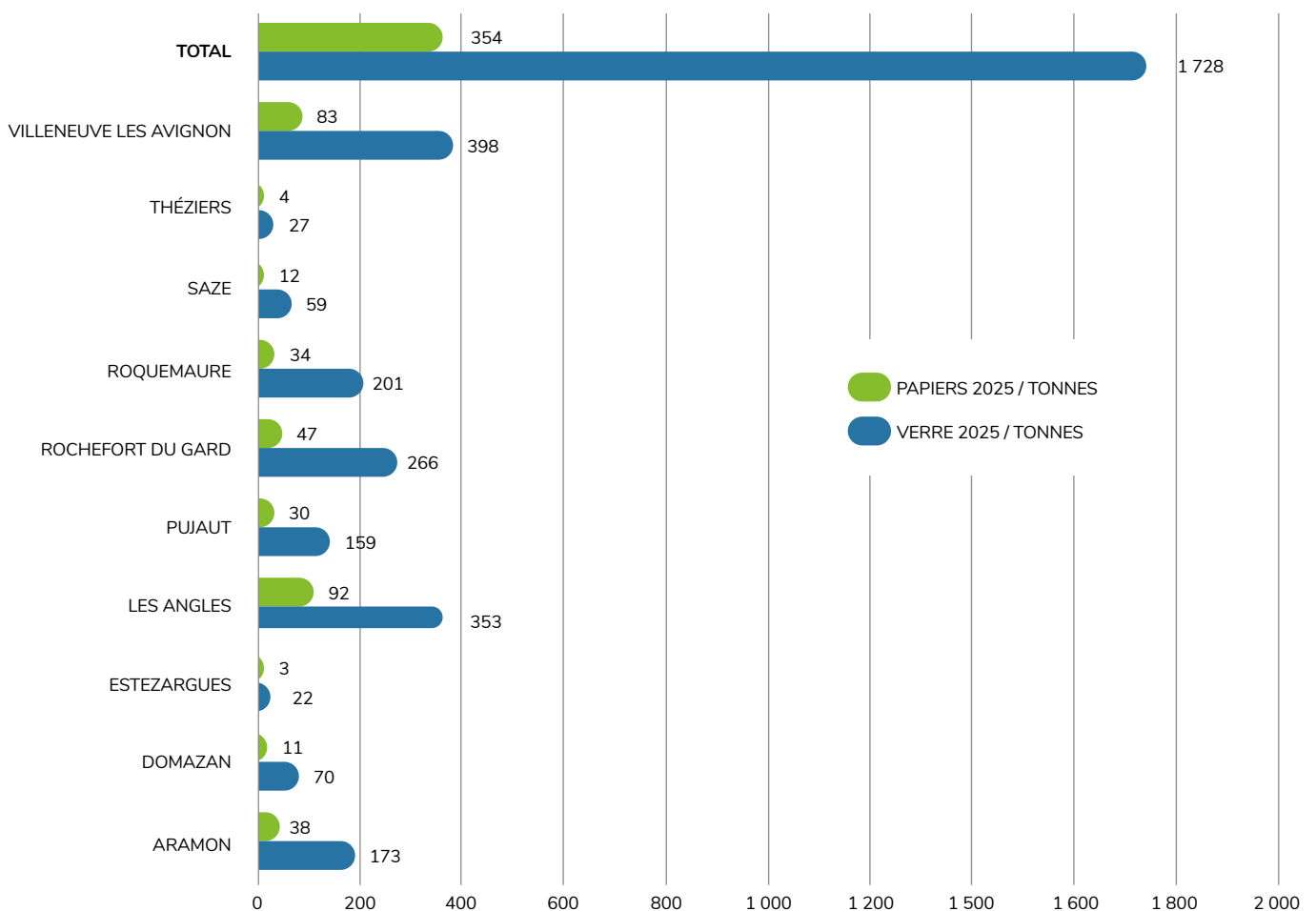
	Aériens	Enterrés	Total	Ratio au nb d'hab.
ARAMON	15	-	15	276
DOMAZAN	6	1	7	140
ESTÉZARGUES	4	-	4	155
LES ANGLES	14	8	22	402
PUJAUT	9	3	12	337
ROCHEFORT DU GARD	12	7	19	436
ROQUEMAURE	19	2	21	266
SAZE	6	1	7	306
THÉZIERS	2	1	3	361
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	10	18	28	475
	97	41	138	355



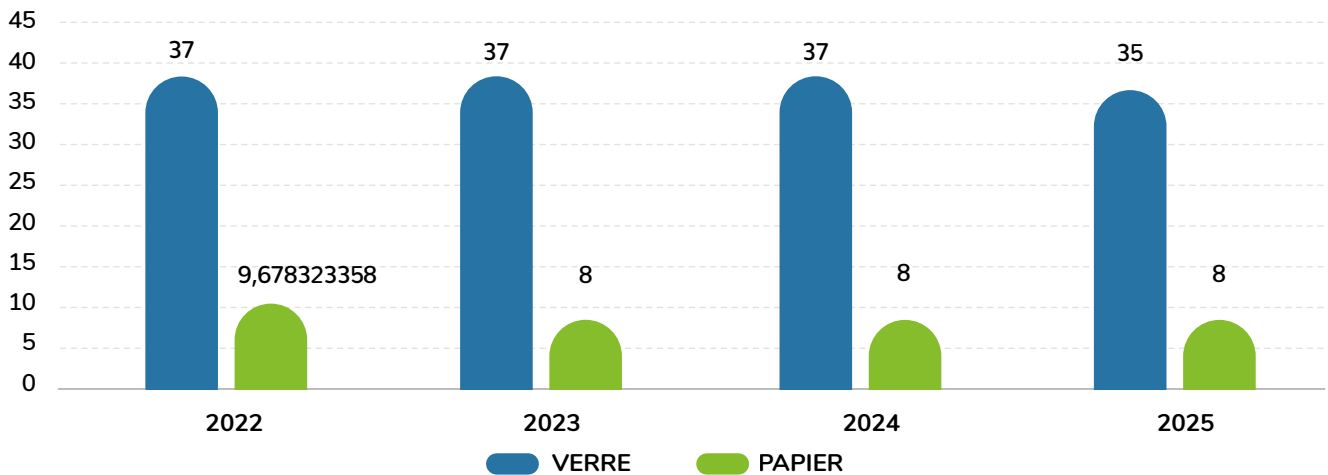
Représentation en nombre de colonnes

	CARTONS	PAPIERS			VERRE			TOTAL NB COLONNES
	Aériennes	Aériennes	Enterrées	Total	Aériennes	Enterrées	Total	
ARAMON		15	-	15	17	-	17	32
DOMAZAN		5		5	8		8	13
ESTÉZARGUES		1	1	2	4	1	5	7
LES ANGLES	1	14	8	23	15	9	24	47
PUJAUT		7	3	10	11	3	14	24
ROCHEFORT DU GARD		13	7	20	12	7	19	39
ROQUEMAURE	1	11	2	14	16	2	18	32
SAZE		6	1	7	5	1	6	13
THÉZIERS		2	1	3	2	1	3	6
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	1	10	16	27	10	16	26	53
	3	84	39	126	100	40	140	266

Tonnages 2025 papiers et verre par ville



Collecte PAV Verre et Papier en kg/an/hab.



On note une baisse constante des tonnages collectés de papiers.

LES TEXTILES



38 colonnes d'apports volontaires pour les textiles, le linge et les chaussures usagés sont répartis sur le territoire du syndicat.

En facilitant le déploiement de la collecte sélective des TLC (Textiles, Linge et Chaussures usagés), le SMICTOM Rhône-Garrigues répond aux enjeux du Grenelle de l'environnement, visant à prévenir l'augmentation continue des volumes de déchets ménagers et à préserver les ressources naturelles.

Le Relais Provence, entreprise à but socio-économique, membre du groupe Emmaüs France, a signé une convention avec le SMICTOM Rhône-Garrigues pour la mise en place des colonnes, la collecte de ces dernières et la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures ainsi récupérés.

Le site du RELAIS PROVENCE AVIGNON compte 48 salariés, dispose d'un parc de 16 véhicules et de 13 conducteurs. Ils collectent et trient 4000 tonnes de tlc/an sur Avignon soit environ 20t/jour.



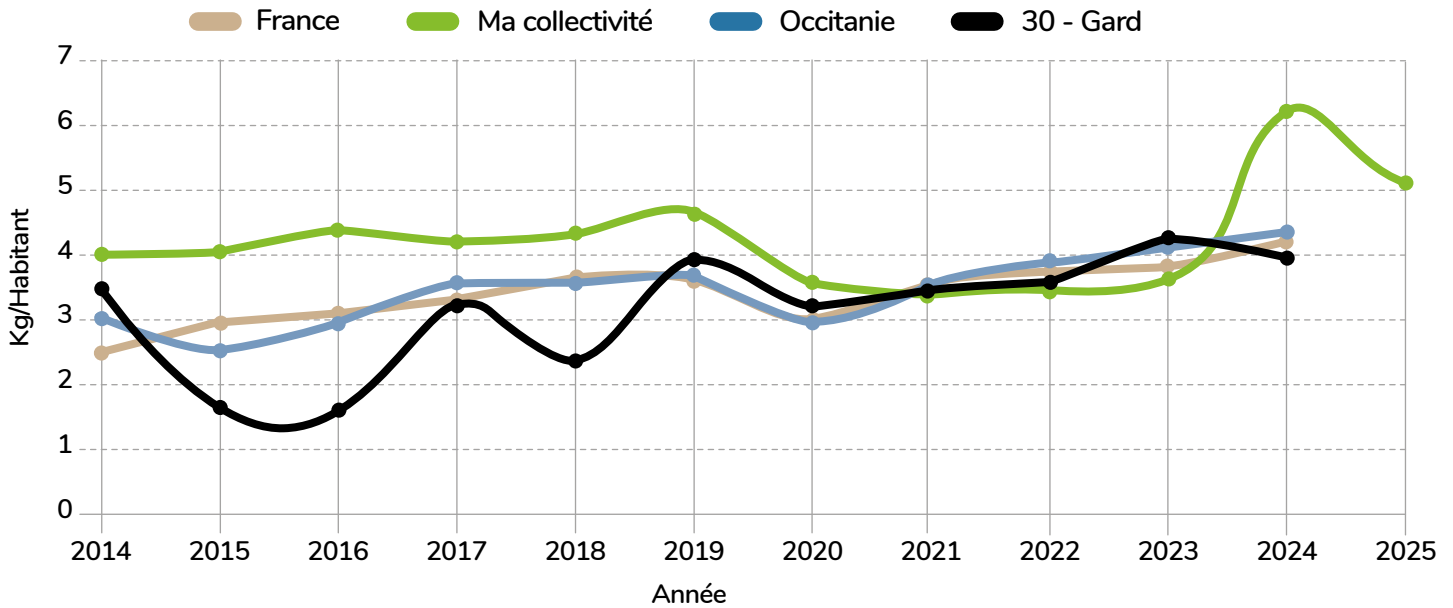
LES PERFORMANCES DU SYNDICAT

3,63 kg/hab. en 2025
contre 3,67 en 2024

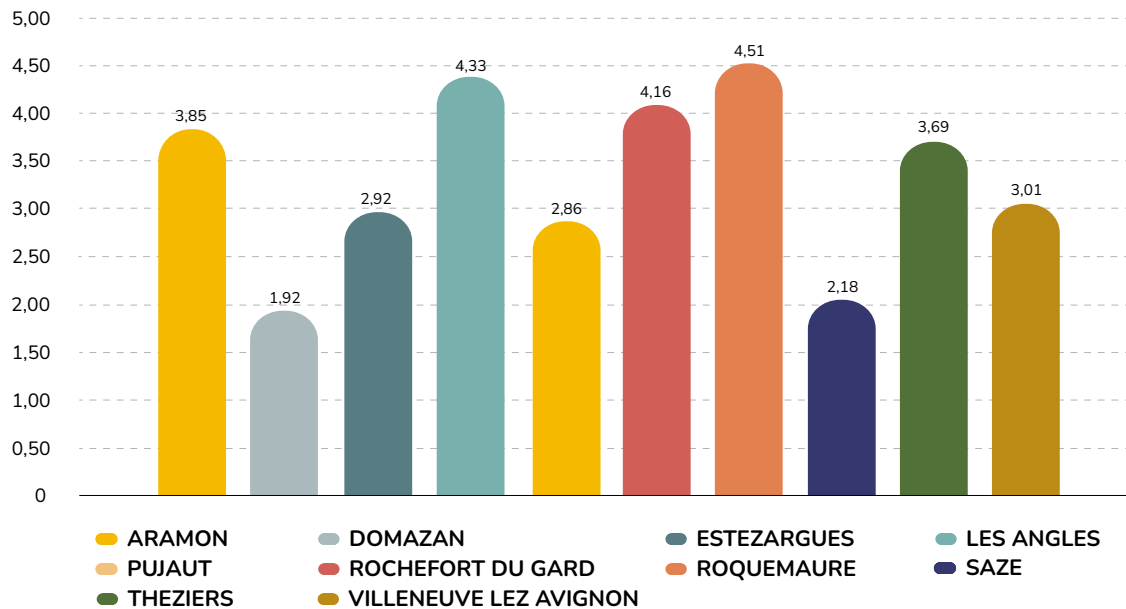
D'après les renseignements fournis par l'éco-organisme **Re_Fashion**, la moyenne de collecte en France, en 2024 est de 3,97 Kg/hab./an

	2025	
	Kg collectés	Ratio Kg/hab./an
ARAMON	15 951	3,85
DOMAZAN	1 878	1,92
ESTÉZARGUES	1 805	2,92
LES ANGLÉS	38 298	4,33
PUJAUT	11 581	2,86
ROCHEFORT DU GARD	34 421	4,16
ROQUEMAURE	25 160	4,51
SAZE	4 662	2,18
THÉZIER	3 992	3,69
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	40 035	3,01
TOTAL	177 783	3,63

Comparatif textile



2025 - Collecte des textiles en kg/hab/an



La filière textile française

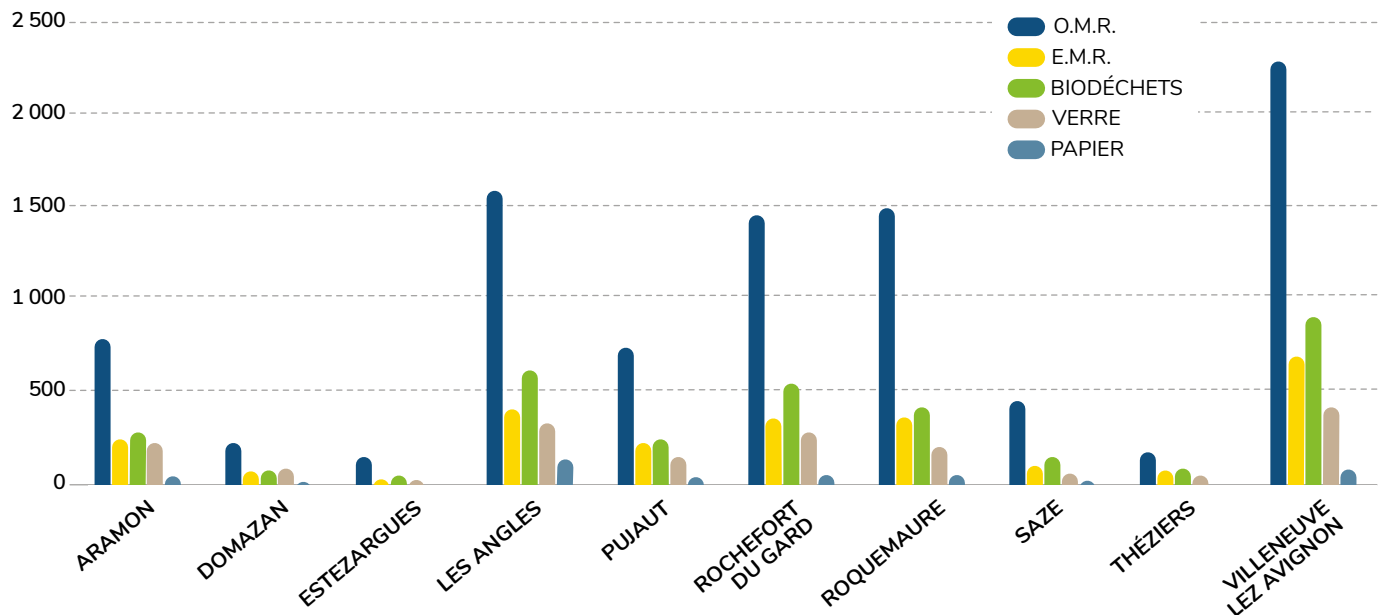


2.4 LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (HORS DÉCHÈTERIES)

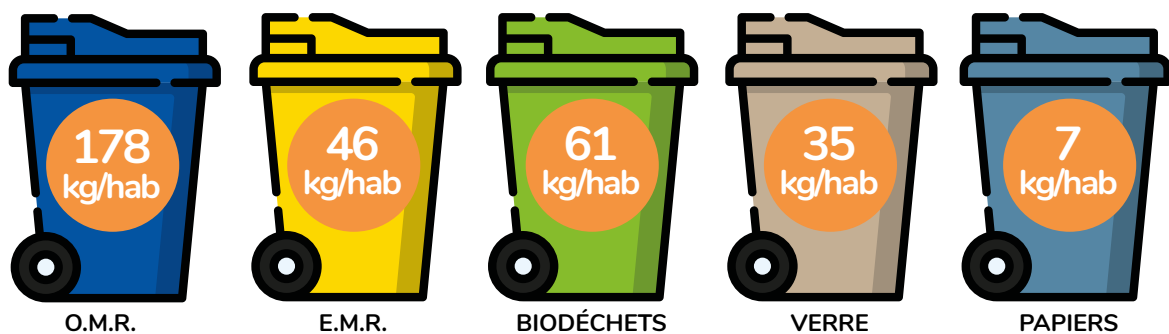
			2023		2024		2025	
			Nb.Hab.	50 662	Nb.Hab.	48 383	Nb.Hab.	49 013
			Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.
C O L L E C T E E N P A P	O.M.R	Collectes	9 291	183	9 020	186	9 059	185
		Apports directs	704	14	839	17	890	18
		Total réception quai de transfert	9 995	197	9 859	204	9 948	203
		Entrants Traitement Valorisation énergétique	7 881	156	7 449	154	7 747	158
		Entrants Traitement Enfouissement suite panne incinérateur	1 984	39	2 296	47	2 173	44
	E.M.R.	Collectes + apports directs / total transfert	2 145	42	2 117	44	2 317	47
		Entrants centre de tri et triés	2 103	42	2 074	43	2 281	47
		Refus de tri	532	11	522	11	514	10
		% refus de tri		25%		25%		23%
		Valorisation matière	1 571	31	1 553	32	1 766	36
	BIO DECHETS	Collectes	3 065	61	2 769	57	3 003	61
		Valorisation organique	2 640	52	2 548	53	2 716	55
	P A V	VERRE	Collectes	1 860	37	1 774	37	1 728
Valorisation matière			1 860	37	1 774	37	1 701	35
J.R.M.		Collectes (entrant centre de tri)	409	8	392	8	354	7
		Refus de tri	7	0	5	0	5	0
		% refus de tri		2%		1%		1%
		Valorisation matière	402	8	387	8	349	7
TEXTILES		Collectes	169	3	177	4	177	4
		Valorisation matière						
TOTAL Tonnages collectés			17 474	345	16 911	350	17 350	354
TOTAL Tonnages valorisés			14 893	294	14 238	294	14 799	302

Nous constatons depuis 3 ans une stabilisation des volumes notamment des ordures ménagères : 185 kg/hab pour notre territoire, comparativement 249 kg/hab pour la France. L'amélioration du tri des emballages ménagers est visible également avec l'augmentation des tonnages collectés favorisée par l'extension des consignes de tri. En synthèse, notre performance continue de s'améliorer.

Production de déchets en tonnes par commune (sur la base des tonnages collectés)



	O.M.R. (Tonnes)	E.M.R. (Tonnes)	BIO- DÉCHETS (Tonnes)	VERRE (Tonnes)	PAPIERS (Tonnes)	TOTAL (Tonnes)
ARAMON	736	189	254	173	38	1 389
DOMAZAN	174	45	60	70	11	360
ESTÉZARGUES	110	28	38	22	3	201
LES ANGES	1 574	403	542	353	92	2 964
PUJAUT	719	184	248	159	30	1 340
ROCHEFORT DU GARD	1 473	377	507	266	47	2 671
ROQUEMAURE	993	254	342	201	34	1 825
SAZE	380	98	131	59	12	680
THÉZIERS	193	49	66	27	4	339
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	2 365	606	815	398	83	4 268
	8 718	2 234	3 003	1 728	354	16 037



AUTRES COLLECTES SPÉCIFIQUES

2.4.1 Les encombrants (collecte en porte à porte sur rendez-vous)



Depuis Août 2010, le SMICTOM Rhône-Garrigues organise une collecte des déchets encombrants des ménages sur rendez-vous en porte à porte.

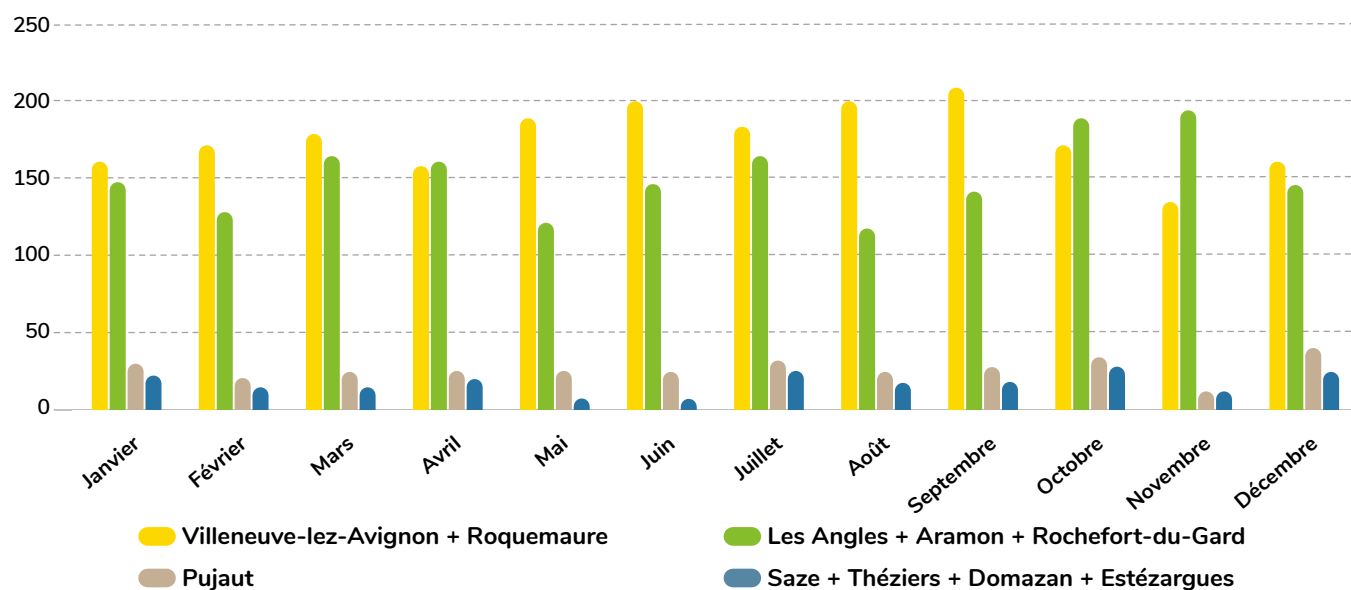
Ce service est réservé aux particuliers n'ayant pas la possibilité de transporter leurs déchets encombrants dans les déchèteries. Cette prestation à domicile a été déléguée à la société LVD Environnement.

En 2025, **4 386 rendez-vous honorés avec un total de 9 251 objets récupérés.**

Rendez-vous par commune en 2025

	VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON + ROQUEMAURE	LES ANGLES + ARAMON + ROCHEFORT-DU-GARD	PUJAUT	SAZE + THÉZIERIS + DOMAZAN + ESTÉZARGUES	TOTAL	MOYENNE
Janvier	158	146	31	19	354	88,5
Février	165	137	20	14	336	84
Mars	174	158	22	11	365	91,25
Avril	159	160	23	16	358	89,5
Mai	187	119	23	6	335	83,75
Juin	200	147	23	7	377	94,25
Juillet	184	167	28	22	401	100,25
Août	199	116	24	17	356	89
Septembre	206	140	17	14	377	94,25
Octobre	164	181	31	23	399	99,75
Novembre	140	193	24	17	374	93,5
Décembre	155	146	36	17	354	88,5
Total	2091	1810	302	183	4386	
Moyenne	174,3	150,8	25,2	15,3		366

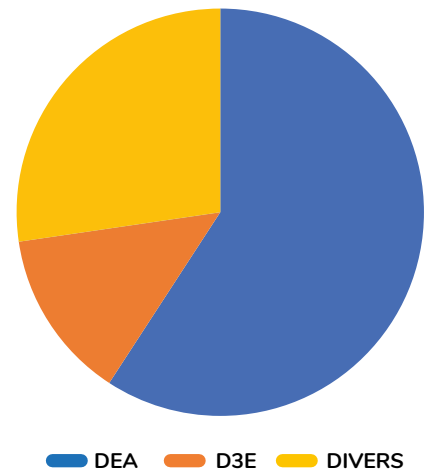
Rendez-vous par secteur



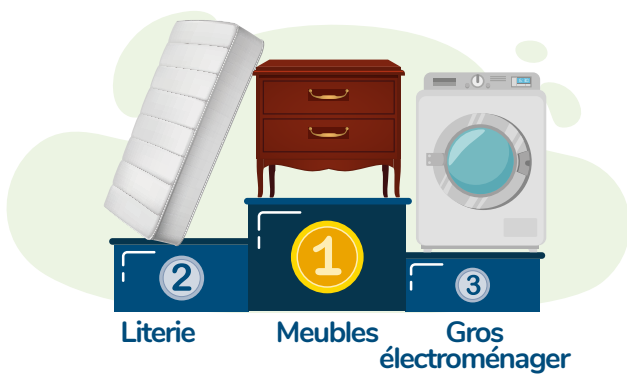
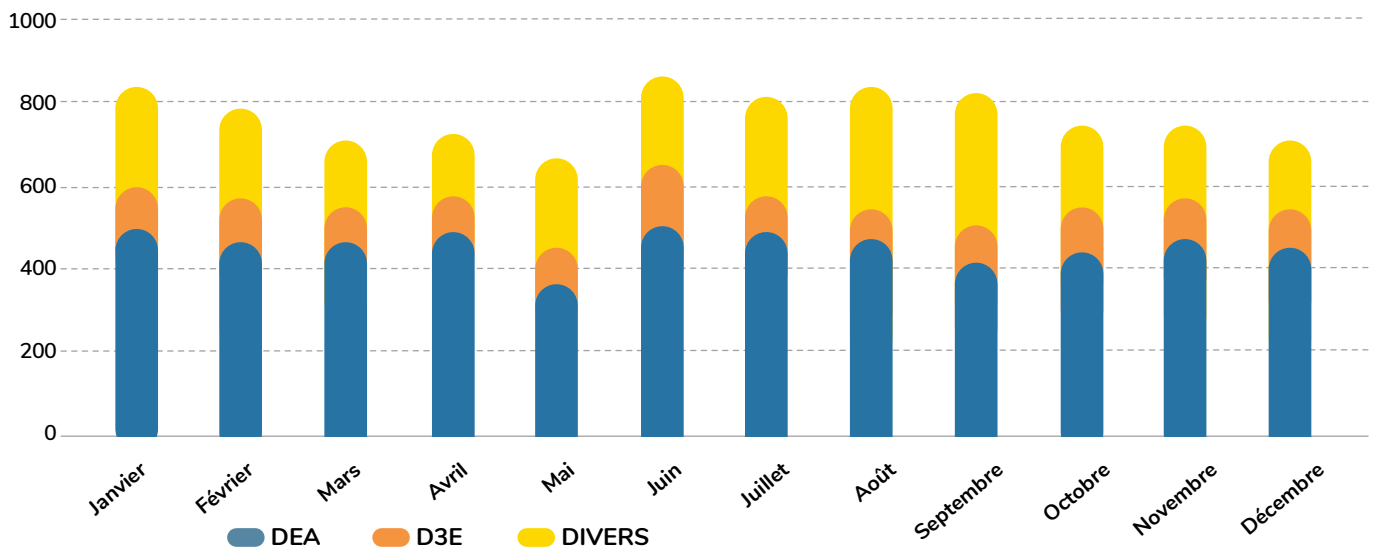
Nombre d'objets récupérés par ville

Ville	DEA	Canapé	Literie	Table	Chaise	Meuble	D3E	Four/ Micro ondes	Frigé/ Congélateur	Electro- ménager	Electronique	Divers	Total/ commune
Secteur 1													
Villeneuve-lez-Avignon	90	15	24	14	12	25	20	2	4	7	7	24	134
Roquemaure	98	25	18	15	18	64	24	9	5	6	4	23	187
Secteur 2													
Les Angles	76	13	15	9	3	26	16	3	4	4	5	45	127
Aramon	52	9	12	4	8	24	15	6	1	5	3	25	97
Rochefort-du-Gard	60	2	12	5	6	35	14		2	10	2	28	102
Secteur 3													
Pujaut	23	12	4	1		15	6	2	2		2	15	53
Secteur 4													
Saze	5	0	1		2	1	2		2			3	7
Théziers	2		2				1		1				3
Domazan	5	0	4				0					2	7
Estézargues	2	2					0					2	4
Total	455	78	92	48	47	190	98	22	21	32	23	143	721

Répartition des objets collectés



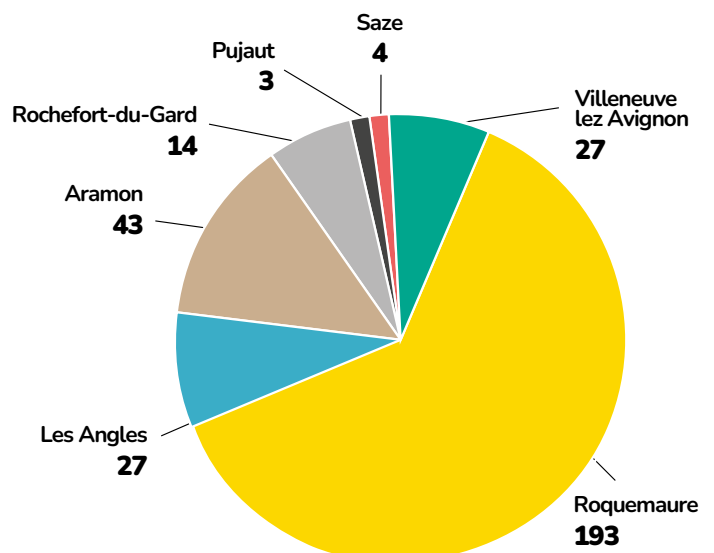
Répartition des objets collectés par mois



TOP 3

DES TYPES D'OBJETS REPRÉSENTANT À EUX TROIS, PRESQUE LA MOITIÉ DES RÉCUPÉRATIONS

Dépôts sauvages par ville



2.4.2 Descriptif de collectes des déchets non ménagers (assimilés)

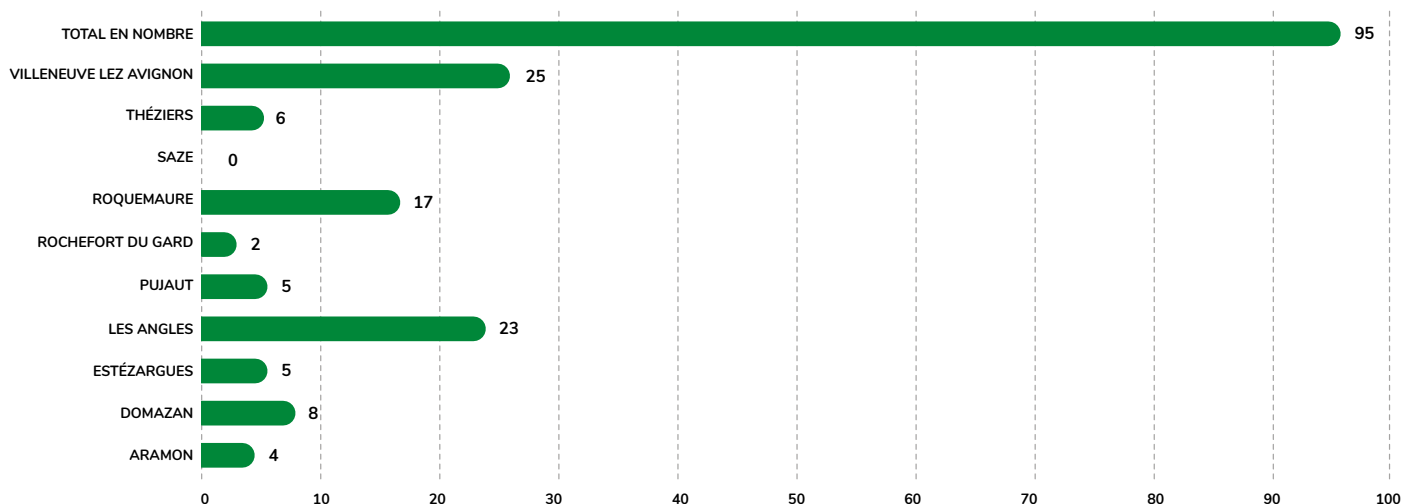
Il s'agit des déchets des artisans, commerçants et établissements publics implantés sur notre territoire. Le SMICTOM Rhône-Garrigues assure le ramassage de leurs déchets dans le cadre des circuits de collecte des particuliers.

Comme le prévoit la loi de 1993, ce service ne doit pas être financé exclusivement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M), mais par l'ajout d'une redevance spéciale. Le SMICTOM Rhône-Garrigues a mis en place ce système de financement en 2006.

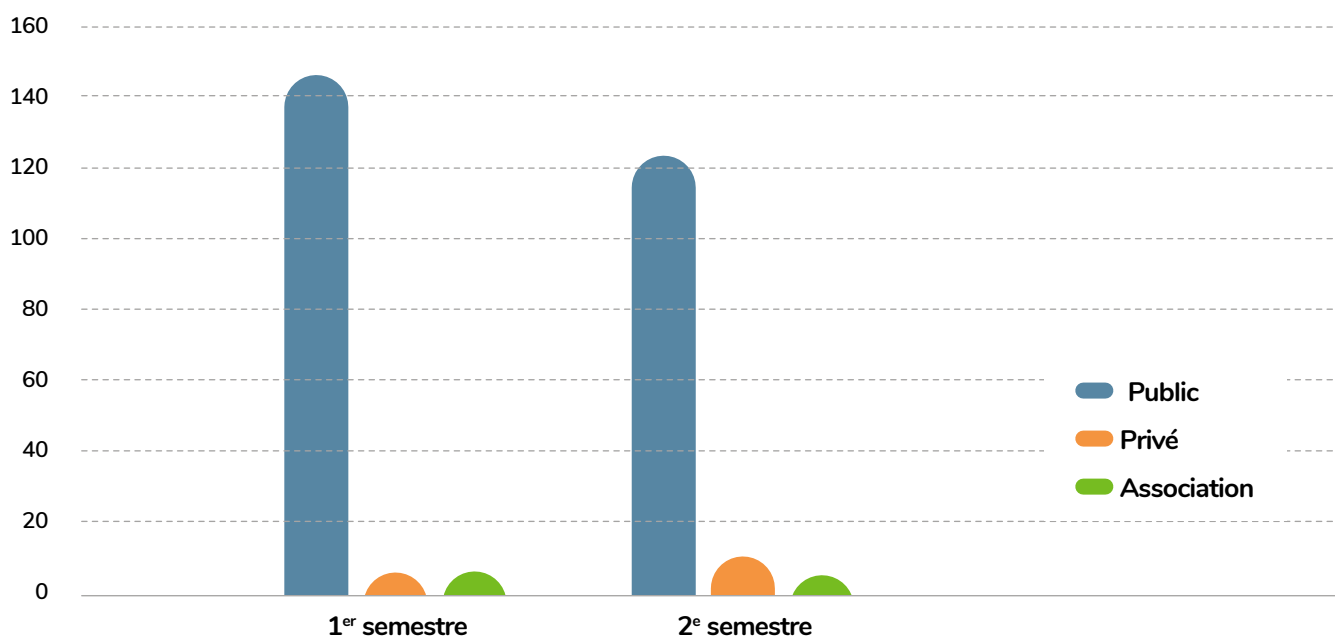
Pour notre syndicat, seuls les producteurs dépassant le seuil de 720 litres par semaine tous flux confondus (soit l'équivalent de 2 bacs 360 litres) y sont assujettis. Sans dépassement de ce seuil, le service est financé par la T.E.O.M.

Manifestations exceptionnelles

Les déchets de 95 manifestations publiques ont été collectés et traités. On entend par manifestations publiques les : fêtes votives, manifestations sportives, brocantes, vides-greniers, festivals, etc...



Nombre de producteurs assujettis à la Redevance Spéciale durant l'année 2025



2.5 LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS

2.5.1 Unité Transfert Compostage des Sableyes

Le SMICTOM Rhône-Garrigues est propriétaire depuis 1975 d'un terrain de 25 000 m² sur la commune de Villeneuve lez Avignon, appelé plus communément : site des Sableyes « Unité de transfert / compostage ». Sur ce site (en plus de la présence d'une plateforme de compostage et des bureaux du SMICTOM) un quai de transfert est en activité.

Ce dernier réceptionne l'ensemble des déchets collectés en porte à porte (O.M.R + E.M.R + biodéchets) mais aussi des déchets amenés directement par des agents de services publics : Mairies, DGAIF, DIRMED, etc., pour des dépôts de déchets verts et d'O.M.R seulement. Les déchets verts réceptionnés dans nos 3 déchèteries sont transférés en partie sur ce site.

L'accueil est fait par des agents chargés de diriger les apporteurs vers les lieux de déchargements autorisés, de veiller à la bonne organisation et de comptabiliser les dépôts par flux. Un pont bascule pèse tous les tonnages entrants et sortants.

Les O.M.R et les E.M.R

Après contrôles, les déchets entrants d'O.M.R et d'E.M.R sont déchargés respectivement dans 2 trémies différentes et tombent dans des remorques de semis à fonds mouvants (FMA). De cette manière, le transport des déchets vers leurs exutoires respectifs est optimisé car les déchets sont compressés une nouvelle fois.

Ces 2 flux de déchets sont orientés vers le pôle de valorisation des déchets Suez RV Energie situé à Vedène dans le Vaucluse. Les O.M.R sont transportées vers l'unité de valorisation énergétique et les E.M.R sont transportés au centre de tri.

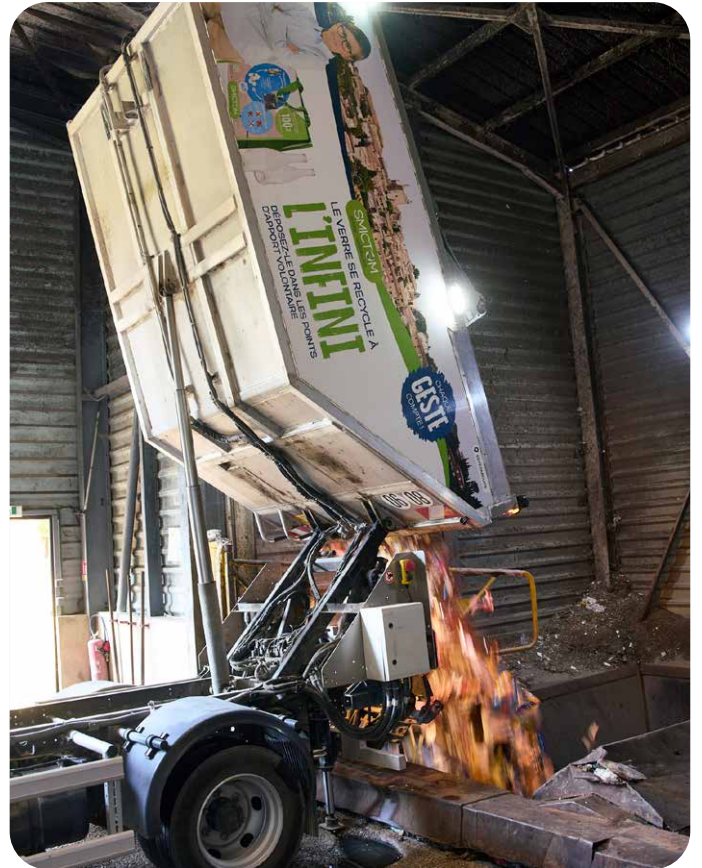
Les déchets verts et les biodéchets

Les véhicules amenant des déchets verts sont dirigés vers la plateforme de compostage. Ils sont déchargés au sol dans la zone de stockage prévue à cet effet. Les biodéchets sont quant à eux déchargés dans un box couvert sur cette même plateforme.

Ces deux flux de déchets sont broyés. L'Arrêté d'exploitation de notre site nous autorise à traiter 3 000 tonnes de déchets verts et 2 000 tonnes de biodéchets.

Donc, une fois ces déchets broyés, le surplus (si dépassement des 5 000 tonnes autorisées) est expédié en caisson vers la plateforme de compostage de **Véolia Agriculture France**, basée à Tarascon afin de bénéficier également d'une valorisation organique. Les déchets verts sont expédiés en caissons vers des aires de compostage à la ferme.

Les tonnes restantes peuvent donc être traitées directement sur notre site.



Vue aérienne du site des « Sableyes » : Unité de transfert /compostage du SMICTOM Rhône-Garrigues



- ① Pont bascule
- ② Local d'exploitation
- ③ Quai de déchargement des O.M.R + des E.M.R
- ④ Plate-forme de compostage des déchets verts et des biodéchets
- ⑤ Bassin de traitement des eaux de process de la plate-forme de compostage
- ⑥ Bassin de rétention avec pompe de relevage + séparateur des hydrocarbures
- ⑦ Bassin d'infiltration
- ⑧ Bureaux du SMICTOM

MATÉRIELS EN PLACE SUR LE SITE

- ▶ 4 semi-remorques compactrices (FMA)
- ▶ 1 tracteur routier
- ▶ 1 chargeur
- ▶ 1 groupe hydraulique (non roulant)
- ▶ 5 caissons de 40 m³
- ▶ 1 caisson de 10 m³
- ▶ 1 broyeur à déchets verts thermique DOPPSTADT



Récapitulatif de l'exploitation de l'Unité de Transfert Compostage

FLUX ACCEPTÉS	TRANSFERT - déchets entrants		TRAITEMENT SUR SITE	TRANSFERT - déchets sortants	
	Provenance des apports	TONNES		Modes	Exutoires
Ordures Ménagères Résiduelles	Collectes en porte à porte	8718		En semi-remorque à fond mouvants (FMA)	Unité de valorisation énergétique - Incinérateur de Vedène (84) ou enfouissement
	Collectes colonne enterrée	341			
	Mairies / CTM- apports directs	869			
	Usagers - apports directs	5			
	DIRMED - apports directs	7			
	DGAIF - apports directs	8			
Total		9 948			9 864
Emballages Ménagers Recyclables	Collectes en porte à porte	2 234		En semi-remorque à fond mouvants (FMA)	Centre de tri de Vedène (84)
	Collectes colonne enterrée	80			
	Usagers - apports directs	3			
Total		2 317			2 261
Biodéchets	Collectes en porte à porte	3 003		En tracteur type "Empirol" (en caisson)	Plate forme de compostage VEOLIA Agriculture France - Tarascon (13)
	Total	3 003			
			247	différence due à perte matière	2 594
Déchets Verts	Déchèteries du SMICTOM	3 636		En tracteur type "Empirol" matières mises après broyage dans caissons de 40 m ³	COMPOSTAGE A LA FERME
	Mairies/CTM - apports directs	345			
	Déchèterie Grand Avignon - apports directs	164			
	DIRMED - apports directs	5			
	DGAIF - apports directs	0			
	Usagers - apports directs	1			
	Professionnels - apports directs	933			
Total		5 084	352	différence due à perte matière	4 117
Plateforme de compostage	Refus de compost valorisable				61
	Refus entrants sur plateforme (encombrants non incinérables)			Caisson 10m ³	déchèteries du Smictom 2,90
TOTAUX		20 352	599		18 901

En 2025, le véhicule dédié aux transports des O.M.R et des E.M.R vers leurs sites de traitement, a parcouru 47 827 km.

2.6 LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS (HORS DÉCHÈTERIES)

Le tri et la valorisation des déchets ont un impact environnemental important.

La politique de gestion des déchets est guidée par la volonté d'assurer un développement durable en passant de l'élimination brute des ordures vers leurs valorisations. L'équilibre de la planète est menacé en partie par l'accumulation de déchets et autres produits rejetés par l'homme. Chacun d'entre nous peut faire un geste afin d'éviter ce gaspillage et ces pollutions en favorisant et en développant le recyclage.

Par exemple, on récupère les emballages utilisés pour leur donner une seconde vie, on appelle cela **la valorisation matière**.

Les ordures ménagères résiduelles quant à elles sont incinérées et servent à produire de l'électricité, Il s'agit de **la valorisation énergétique**.

Les déchets biodégradables peuvent donner un excellent amendement naturel limitant de ce fait, pour les utilisateurs de ce compost, la propagation de produits chimiques dans l'air et les sols, il s'agit là de la valorisation organique.

Ces actions reposent sur une chaîne d'acteurs publics et privés dont la collaboration permet d'offrir à chaque déchet le traitement environnemental le plus pertinent.

L'action de notre syndicat a donc pour objectif :

- D'encourager les gestes du tri car, nous allons le voir, la collecte sélective permet l'économie de précieuses ressources naturelles grâce au recyclage,
- De moderniser le traitement et la valorisation des ordures ménagères.

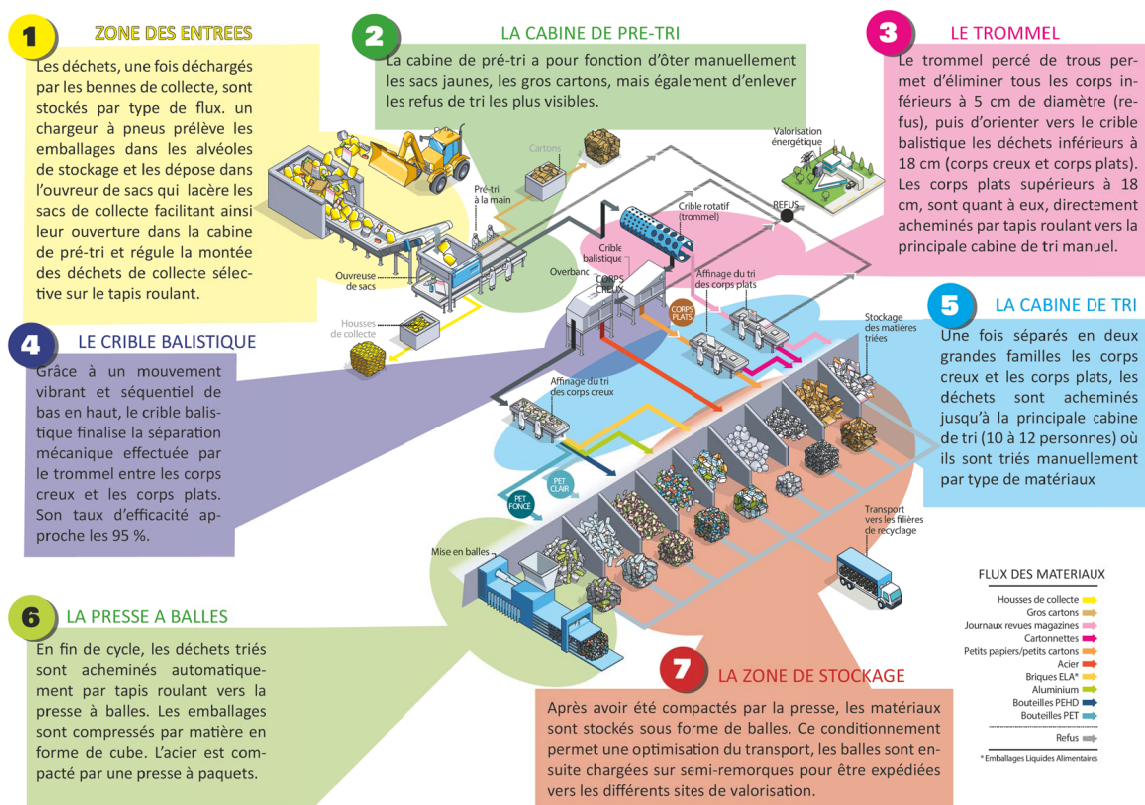
Le citoyen est le premier maillon de cette chaîne, sans son implication rien n'est possible.

2.6.1 La valorisation matière

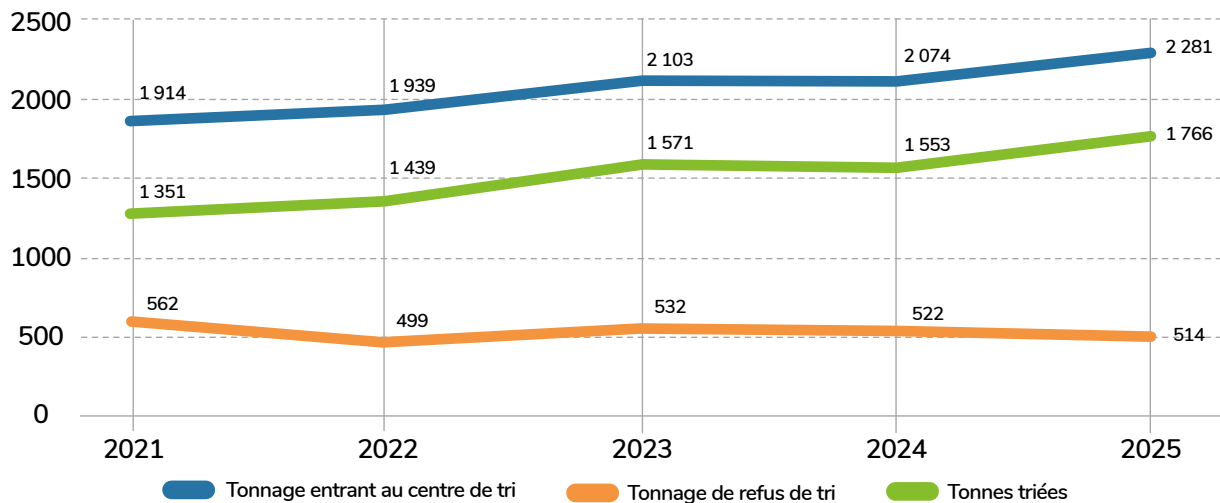
Les emballages ménagers recyclables (E.M.R) collectés en porte à porte sont expédiés (après transfert sur le site des Sableyes et optimisation du mode de transport) vers le centre de tri de SUEZ RV Energie situé à Vedène dans le Vaucluse.

Ils sont ensuite triés par matière en vue de leur expédition sous forme de « balles » dans leurs filières de valorisations respectives.

Schéma de fonctionnement du centre de tri de SUEZ RV ENERGIE (Infographie réalisée par le SIDOMRA)



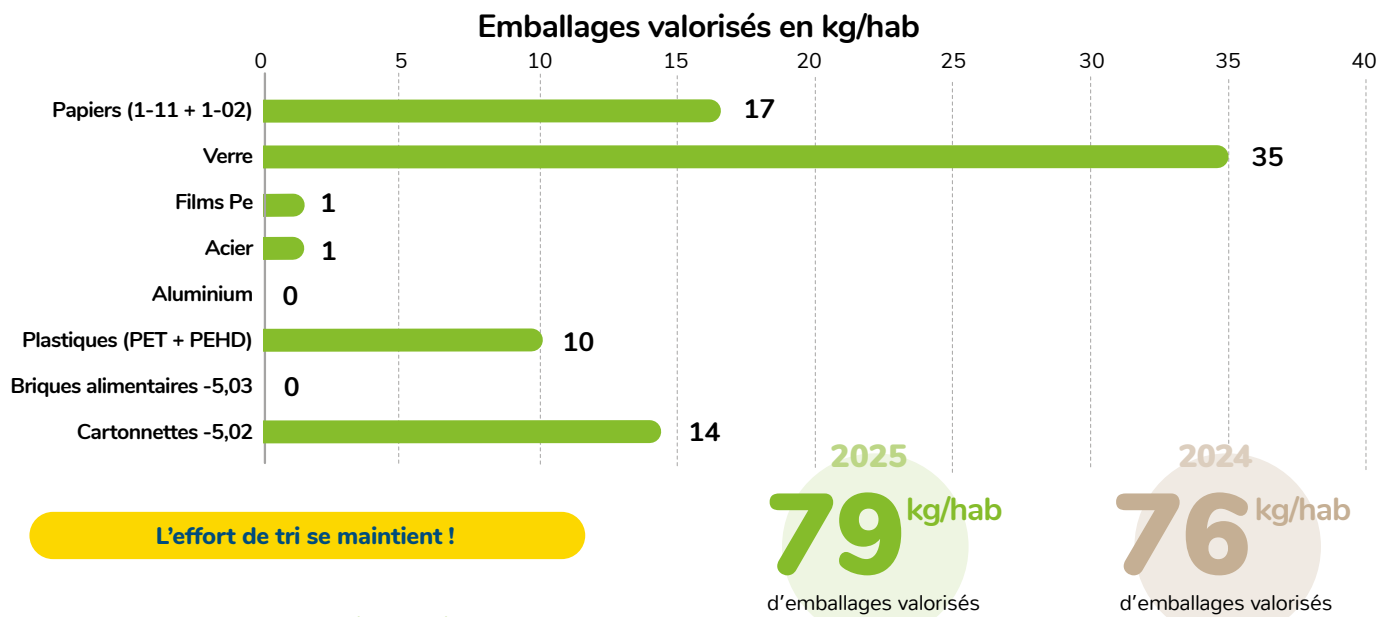
Tonnage d'emballages recyclables collectés en porte à porte, les refus et comparaison N-1



On note une hausse des tonnages des emballages collectés qui confirme la prise en compte par les habitants du tri de leurs déchets.

Tonnage valorisé et rendement en kg/hab./an

Sont compris dans le tableau ci-dessous les tonnages valorisés issus des collectes en porte à porte et des collectes en apport volontaire.



2.6.2 La valorisation énergétique

L'unité de valorisation énergétique de Vedène traite nos déchets ménagers non recyclables (O.M.R + refus de tri).

La valorisation énergétique est un mode de traitement qui exploite le potentiel d'énergie contenu dans les déchets qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage ou compostage). Il existe plusieurs formes de valorisation énergétique : Suez RV Energie utilise le procédé d'incinération avec récupération de chaleur pour transformation de celle-ci en énergie électrique ou thermique.

L'unité de valorisation énergétique de Suez RV Energie traite plusieurs types de déchets au moyen de 4 lignes d'incinération composées chacune d'un four, d'une chaudière et d'un dispositif de traitement des fumées :

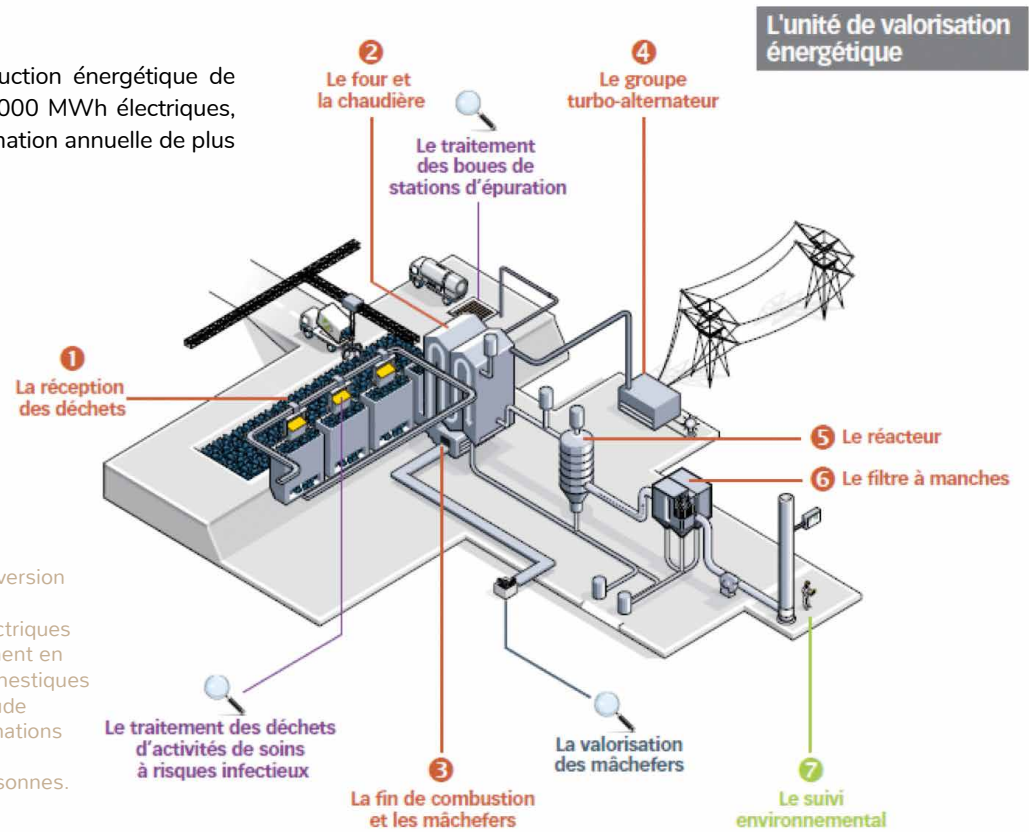


- Les déchets ménagers résiduels (non recyclables) et assimilés, pour un maximum de 208 000 tonnes par an ;
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), autorisés pour 11 000 tonnes par an ;
- Les boues non épandables issues des stations d'épuration, autorisées pour 6 400 tonnes par an.

La production d'électricité est possible grâce à deux groupes turbo-alternateurs. Cette unité de valorisation énergétique bénéficie de la norme ISO 14 001.

La capacité annuelle de production énergétique de Suez RV Energie est de 100 000 MWh électriques, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 17 700 foyers*

* Les éléments de calculs de conversion énergétique sont basés sur une consommation de 5.63 MWh électriques par an par foyer français, et prennent en compte l'ensemble des usages domestiques en électricité (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson et les consommations spécifiques).
Un foyer est composé de 2,3 personnes.
Source CEREN 2008.



En 2025, l'unité de valorisation énergétique a traité 208 027 tonnes de déchets contre 208 465 tonnes en 2024.

Le SMICTOM Rhône-Garrigues a traité par valorisation énergétique :

- ▶ 7 747 tonnes d'OMR contre 7 449 en 2024
- ▶ 514 tonnes de refus de tri des emballages contre 522 tonnes en 2024
- ▶ 5 tonnes de refus de tri des papiers issues de la collecte des points d'apports volontaires contre 7 tonnes en 2024

Soit en 2025 : 8 267 tonnes valorisées énergétiquement. Ce total représente 4 % de l'unité de valorisation.

Une partie de nos ordures ménagères résiduelles a été détournée vers un centre de stockage des déchets non dangereux suite à des arrêts techniques ainsi 2 173 tonnes ont été enfouies.

Les arrêts techniques sont dus tout d'abord à la maintenance programmée de l'usine (four, grappin, etc...) et ensuite à des pannes provoquées par l'explosion de bouteilles de protoxyde d'azote.

Le tonnage total de traitement des O.M.R en 2025 pour le SMICTOM Rhône-Garrigues est donc de 10 439 tonnes :

		TONNES	KG/HAB./AN
Valorisation énergétique	Ordures Ménagères Résiduelles issues des collectes	7 747	158
	Refus de tri des E.M.R	514	10
	Refus de tri des J.R.M	5	0
		8 267	169
Sans valorisation enfouissement	Ordures Ménagères Résiduelles issues des collectes	2 173	44
TOTAL		10 439	213

Détail sur la valorisation énergétique pour l'année 2025

	TOTAL	
	NOVERGIE	SMICTOM
TRAITEMENT		
Total des déchets incinérés par l'usine (en tonnes)	208 027	
OMR SMICTOM		7 747
Refus des EMR		514
Refus de tri des J.R.M		5
TOTAL SMICTOM		8 267
Pourcentage représenté par le SMICTOM		4%
VALORISATION		
Quantité d'électricité vendue ou auto consommée (en MégaWattheures)	79 007	3 140
Quantité d'énergie thermique (réseau de vapeur industriel) (en MégaWattheures)	22 786	905
Total énergie (en MégaWattheures)	101 793	4 045
Mâchefers livrés (en tonnes)	45 546	1 830
Acier brut extrait sur mâchefers (en tonnes)	2 476	98
Alum. brut extrait sur mâchefers (en tonnes)	536	22

La valorisation énergétique des déchets du SMICTOM Rhône-Garrigues a donc permis de produire de l'énergie et de la matière.

2.6.3 La valorisation organique

Les biodéchets et les déchets verts collectés par le SMICTOM Rhône-Garrigues bénéficient d'un traitement par valorisation organique : le compostage.

Cet amendement organique de qualité obtenu est utilisé pour l'agriculture et l'horticulture, permettant ainsi d'enrichir le sol de manière naturelle et efficace avec un retour à la terre de la matière.

- La totalité des biodéchets collectée en porte à porte en bacs individuels est déposée sur notre plate-forme de compostage.
 - Une partie est compostée sur site,
 - L'excédent est transféré vers la plateforme de compostage de Veolia Agriculture France basée à Tarascon.
- Les déchets verts collectés dans les trois déchèteries intercommunales et apportés par les communes membres et professionnels du territoire (gestionnaires de voiries,

paysagistes, ...) sont intégralement broyés sur notre plateforme de compostage.

Puis :

- Une partie est compostée sur site, mélangée avec des biodéchets,
- L'autre partie est valorisée via une filière locale de « compostage à la ferme » via l'intermédiaire de la société Microterra.

Normalisation du compost

Les composts produits doivent respecter obligatoirement une norme :

- Sur la plate-forme de compostage du SMICTOM Rhône-Garrigues : c'est la norme NFU 44-051 qui est respectée.
- Sur la plate-forme de compostage de Provence Compost Sede Environnement : c'est la norme NFU 44-095 avec intégration des boues de STEP qui est respectée.

Réception des déchets organiques sur la plateforme de compostage de Villeneuve lez Avignon

RÉCEPTION : MATIÈRES BRUTES ENTRANTES			
Tonnes	Déchets verts		Biodéchets
	Provenant des déchèteries	Apports directs	Issus des collectes en PAP
	3 611,84	1 447,89	3 002,57
	8 062,30		

Caractérisation des biodéchets entrants sur la plateforme

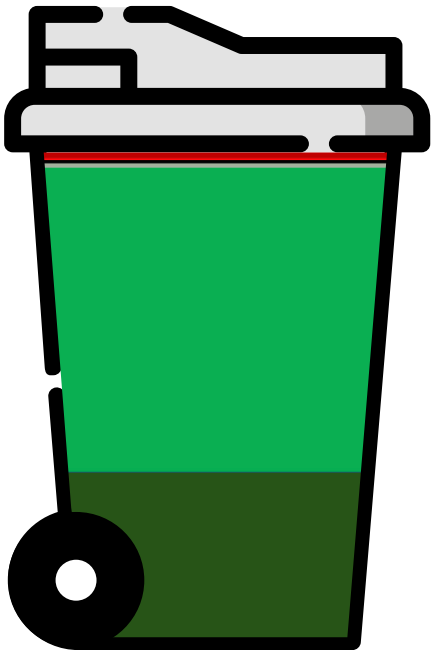
La caractérisation consiste à détailler sur un échantillon de déchets, la part de sous factions dont il est composé. Au moins une caractérisation a lieu chaque mois sur les déchets entrants à la plateforme.

Le volume prélevé, environ 1 mètres cube est identique à chaque prélèvement. Les moyennes des caractérisations annuelles sont visibles ci-dessous :

Résultats		2023		2024		2025	
Biodégradables	Déchets alimentaires	39,66%		34,76%		37,02%	
	Déchets verts	57,03%	97,53%	62,00%	97,56%	57,67%	96,27%
	Papiers - Cartons	0,84%		0,80%		1,57%	
Non dégradables	Sacs fermés	0,42%		0,70%		0,87%	
	Plastiques	0,19%	2,47%	0,39%	2,43%	0,58%	3,73%
	Autres	1,86%		1,34%		2,27%	

Le taux de «refus» composé par les déchets non dégradables qui polluent le gisement et les produits de la plateforme de compostage (broyat et compost) est globalement stable depuis 2023.

La proportion de déchets indésirables est faible mais l'impact néfaste de la présence de débris de plastiques, métaux et autres déchets potentiellement dangereux est très importante pour la qualité du broyat, du compost ainsi que pour la sécurité du matériel et des opérateurs.



- Déchets alimentaires
- Déchets verts
- Papiers - Cartons
- Sacs fermés
- Plastiques
- Autres

Composition du «bac vert» en 2025





Traitement des déchets organiques sur la plateforme de compostage du SMICTOM Rhône-Garrigues

TRAITEMENT SUR SITE PLATFORME DE COMPOSTAGE DU SMICTOM		
Compostage sur site		
	Broyat de D.V.	Biodéchets
Tonnes	351,85	246,90
	598,75	



Lots criblés et production de compost entre 2023 et 2025

		RÉPARTITION MATIÈRES			PRODUCTION		
N° LOT	N°andain	D.V.	F.F.O.M.	TOTAL	Date criblage	Compost	REFUS
10/23	V4/040	72,56	65,82	138,38	oct-24	292,10	35,82
	V3/041	72,54	66,82	139,36			
	V2/041	71,98	57,88	129,86			
	V1/040	70,04	62,60	132,64			
05/24	V4/044	92,86	60,08	152,94	juin-25	233,18 en cours	61,28
	V3/045	81,80	72,95	154,75			
	V2/045	81,86	66,46	148,32			
	V1/044	75,79	67,39	143,18			
03/25	V4/045	96,90	61,52	158,42			
	V3/046	94,05	58,36	152,41			
	V2/046	78,26	66,64	144,90			
	V1/045	82,64	60,38	143,02			
		904,13	774,42	1 678,55		292,10	35,82
						89,08%	10,92%
						327,92	

Production et mise à disposition de compost

- **417,24 tonnes de compost** ont été mises à disposition gratuite des usagers sur le territoire. Le compost était disponible en vrac, posé au sol, ou dans des bennes, sur des points répartis sur le territoire ainsi que sur les déchèteries des Angles et de Roquemaure.
- Ce compost est conforme à la norme NFU 44-051.

L'intégralité du compost produit en 2025 a été distribuée.

Lieux de mises à disposition de compost hors déchèteries



Carte réalisée sur Google My map
avec un fond de carte Google map

Détail sur la mise à disposition gratuite effectuée par le SMICTOM Rhône-Garrigues

En 2025, 417,24 t ont été mises à dispositions, réparties comme suit :

2025 COMMUNES	TONNES DE COMPOST MISES À DISPOSITION GRATUITE			TOTAL
	Pour les administrés	En déchèteries	Pour les services municipaux	
ARAMON	52,22			52,22
DOMAZAN	16,00			16,00
ESTÉZARGUES	31,76			31,76
LES ANGLES	0,00	137,76	11,16	148,92
PUJAUT	18,42			18,42
ROCHEFORT DU GARD	20,78			20,78
ROQUEMAURE	11,32	32,44		43,76
SAZE	20,66		11,48	32,14
THÉZIER	11,12			11,12
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	42,12			42,12
	224,40	170,2	22,64	417,24

Réception et traitement des déchets organiques sur des exutoires extérieurs

Comme précédemment évoqué, les déchets verts collectés dans nos déchèteries sont transférés sur la plateforme de compostage. Ils y sont broyés et en partie compostés en mélange avec les biodéchets.

Les excédents de biodéchets et les refus de compost sont transportés sur la plateforme de compostage de Veolia Agriculture France.

Les excédents de broyats de déchets végétaux (DV) sont valorisés en compostage à la ferme via l'intermédiaire de la société Microterra.

Ci-après, les tonnages sortant de la plateforme de broyage/compostage/criblage du SMICTOM vers ses partenaires sont détaillés :

ÉVACUATIONS			
PLATE FORME DE COMPOSTAGE DE PROVENCE COMPOST SEDE ENVIRONNEMENT			MICROTERRA
Réceptions provenant de la plateforme du SMICTOM			
Déchets verts	F.F.O.M.	Refus de compost	Broyat de D.V.
0	2593,88	61,28	4 117,32



TOTAL : MATIÈRES TRANSPORTÉES À VEOLIA AGRICULTURE FRANCE						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Matières issues des Sableyes	9 447,95	8 521,28	2 622,66	2 949,00	3 233,22	2 655,16
Déchets verts issus des déchèteries	-	57,80	-	-	-	-
Tonnes	9 447,95	8 579,08	2 622,66	2 949,00	3 233,22	2 655,16

Les refus de compostage expédiés vers la plateforme de compostage de Veolia Agriculture France correspondent aux résidus des déchets verts qui n'ont pu être complètement dégradés lors du process de compostage de la plateforme de compostage du SMICTOM Rhône-Garrigues (maille de criblage supérieure à 20 mm).

Néanmoins, ils sont à nouveau valorisés sur l'autre plateforme de compostage.

Pendant tout le processus de traitement et de compostage des déchets organiques, le volume total et la masse ne font que diminuer.

Cette décroissance est due à plusieurs facteurs :

- ▶ La diminution du volume par tassement au cours du temps et par fragmentation naturelle de la matière, en plus du broyage effectué sur la plateforme des Sableyes.
- ▶ La diminution de la masse totale à humidité constante par diminution de la masse de matière organique (dégradations accompagnées de pertes de carbone par départ du gaz carbonique et de composés volatiles). Parallèlement, l'élévation de température entraîne des pertes d'eau par évaporation. En moyenne, on estime que la perte de matière organique, varie entre 35 et 50 %. Les réductions augmentent avec le pouvoir fermentescible des déchets mis à composter.

Ceci explique la différence entre le total des déchets organiques entrants sur la plateforme des Sableyes et le total des déchets traités sur site et transportés vers les divers exutoires.

Zoom sur

Le marché avec Micro Terra

Le partenariat avec Micro Terra permet de développer une solution locale de traitement des déchets verts.

Les déchets verts des déchèteries sont broyés puis la société Micro Terra se charge de développer le réseau d'agriculteurs chez qui sont déposés les broyats pour y être compostés.



2.7 LES DÉCHÈTERIES

Le SMICTOM Rhône-Garrigues met à disposition des usagers trois déchèteries. L'exploitation de ces dernières a été confiée par marché public à la société Véolia. La présentation d'un badge d'accès est obligatoire.

2.7.1 Présentation générale

DÉCHÈTERIES	ADRESSE	OUVERTURE	HORAIRES	ACCÈS AUX PROFESSIONNELS
LES ANGLES	Ch. du Pigonelier Rond-point Centre commercial	du lundi au samedi inclus	8 h 30/11 h 45 14 h/17 h 15	Oui
ARAMON-DOMAZAN	Lieu-dit Beauvallon chemin de plaines		(les horaires peuvent être modifiés lors de périodes de fortes températures)	Oui
ROQUEMAURE	13 avenue de l'Aspre			Oui

Règlementation

La déchèterie de LES ANGLES est exploitée depuis le 04 Mars 2005 et celle d'ARAMON depuis le 20 Octobre 2003. La déchèterie de ROQUEMAURE est exploitée, depuis l'intégration de cette commune, au territoire du SMICTOM Rhône-Garrigues en 2017.

Un règlement intérieur a été mis en place et détaille notamment les conditions d'accès, à savoir :

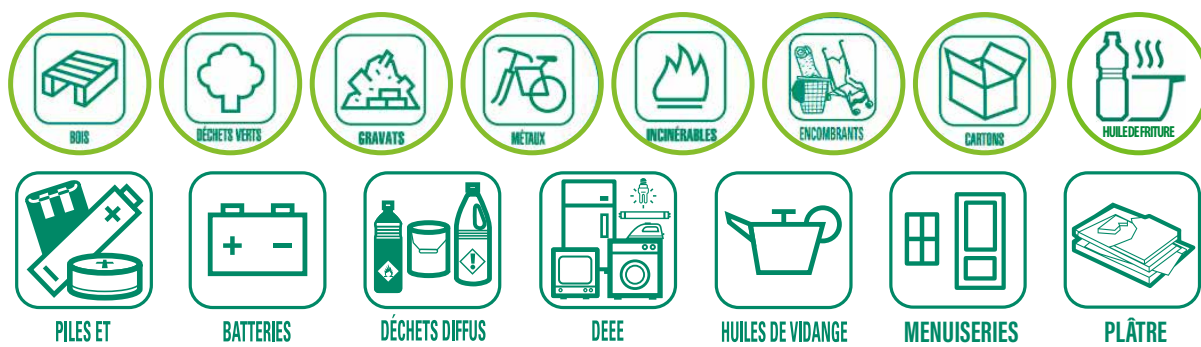
- **Pour les particuliers domiciliés sur le territoire du SMICTOM Rhône-Garrigues** : Faire établir un badge d'accès au siège du SMICTOM Rhône-Garrigues sur présentation d'un justificatif de domicile et pièce d'identité. Les dépôts gratuits sont limités à 18 passages par an de 3m³ maximum chacun.
- **Pour les professionnels** : faire établir un badge d'accès au SMICTOM Rhône-Garrigues sur présentation d'un relevé Kbis, avec numéro SIRET ou d'un justificatif de la chambre des métiers. Les déchets professionnels acceptés sont les gravats, le bois, les encombrants, les déchets verts, le plâtre, les cartons et la ferraille. Le dépôt de déchets dont le transport et le traitement représentent un coût significatif pour le SMICTOM sont payants dès le premier mètre cube déposé au tarif unique de 35€. Les déchets pris en

charge par un éco-organisme dans le cadre d'une filière à Responsabilité Elargie du Producteurs (REP) sont devenus gratuits au cours de l'année pour les professionnels. Les professionnels hors territoire ne sont plus acceptés en déchèterie. À noter que les déchets verts sont au tarif de 15 €/m³ si le dépôt est effectué directement sur l'Unité de Transfert et de Compostage à côté du siège du SMICTOM Rhône-Garrigues. Les tickets sont à prendre au SMICTOM exclusivement (par chèque à l'ordre du SMICTOM Rhône-Garrigues ou carte bleue).

Organigramme des déchèteries



Déchets acceptés en déchèteries



Déchets acceptés uniquement en déchèterie de Les Angles :

- ▶ Amiante sur RDV
- ▶ Béton cellulaire

Déchets refusés



- ▶ Pneumatiques
- ▶ Produits radioactifs ou explosifs
- ▶ Ordures ménagères
- ▶ Bouteilles de gaz
- ▶ Déchets d'activités de soins à risques infectieux
- ▶ Cadavres d'animaux
- ▶ Cuve fioul non dégazée

Zoom sur

L'année 2025 a été marquée par la contractualisation avec des éco-organismes pour la mise en place de filières opérationnelles à Responsabilité Élargie du Producteur. Concrètement cela signifie que de nouvelles catégories de déchets sont nées avec des bennes ou/contenants dont l'enlèvement et le recyclage est

Les filières REP

directement pris en charge par l'éco-organisme sans coût supplémentaire pour le syndicat.

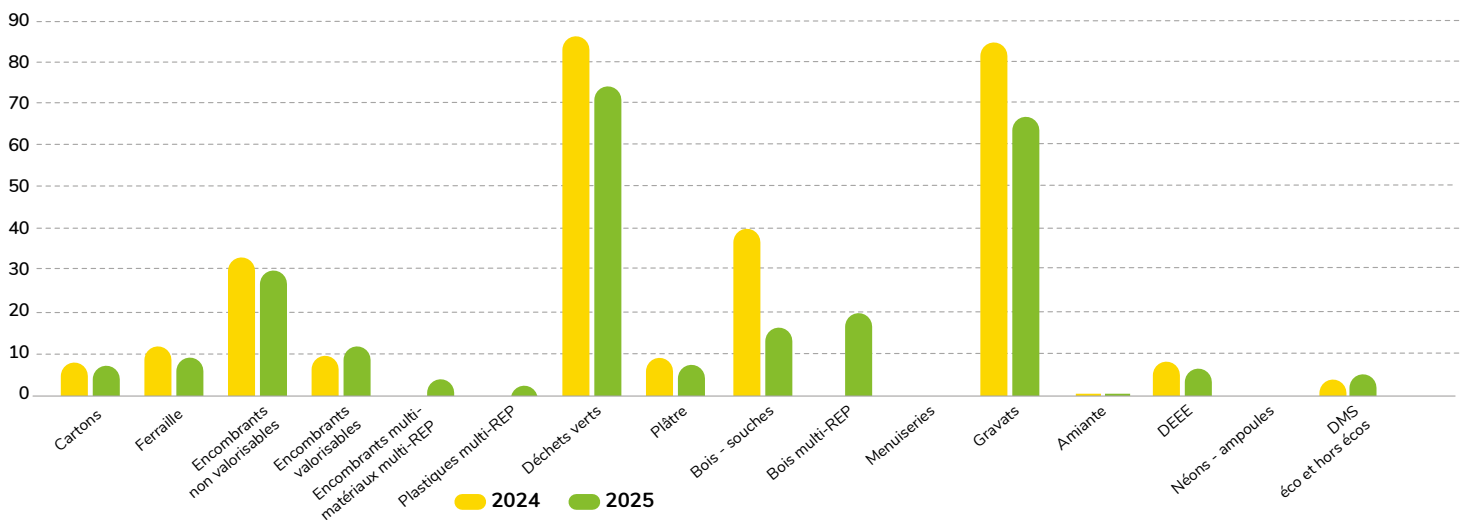
Il s'agit de certains objets en plastique qui ne sont plus enfouis en étant déposés dans la benne "encombrants" mais aussi du plâtre aux déchèteries d'Aramon et Roquemaure qui est désormais accepté et recyclé.

2.7.2 Les tonnages collectés en déchèteries en 2025

Tonnages 2025	DÉCHÈTERIES			CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX	TOTAL GÉNÉRAL 2025
	ARAMON	LES ANGLÉS	ROQUEMAURE	VILLENEUVE LES AVIGNON, PUJAUT, ARAMON, ROCHEFORT DU GARD, LES ANGLÉS, ROQUEMAURE	
Encombrants valorisables	167,48	314,00	79,60	7,24	568,32
Encombrants non valorisables	241,40	925,00	293,30	-	1 459,70
Encombrants multi-matériaux multi-REP	25,00	39,00	56,00	-	120,00
Plastiques multi-REP	3,00	13,00	15,00	-	31,00
Cartons	59,54	205,56	68,66	31,98	365,74
Ferraille	62,52	301,94	29,76	-	394,22
Déchets verts	427,12	2 657,80	352,12	174,80	3 611,84
Gravats	343,32	2 583,23	305,48	72,14	3 304,17
Plâtre	2,10	349,44	0,00	-	351,54
Bois B.	128,88	403,48	103,22	-	635,58
Bois multi-REP	95,00	695,00	183,00	-	973,00
Menuiseries	1,38	1,62	2,59	-	5,59
Souches	0,00	118,19	0,00	-	118,19
Films plastiques agri.	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Amiante	0,00	14,74	0,00	-	14,74
DMS hors éco - organisme	18,78	39,76	19,00	-	77,54
DDS	9,14	23,44	9,42	-	42,00
Néons - Ampoules	0,26	0,57	0,13	-	0,96
DEEE	60,07	225,65	43,86	-	329,58
TOTAL 2025	1 644,99	9 869,99	2 686,10	170,84	12 403,71
TOTAL 2024	1 769,47	9 999,26	1 824,64	228,37	13 821,72
Évolution tonnage en 2025	-124,48 -7,03%	-129,27 -1,29%	861,48 47,21%	-57,53 -25,19%	-1 418,01 -10,26%

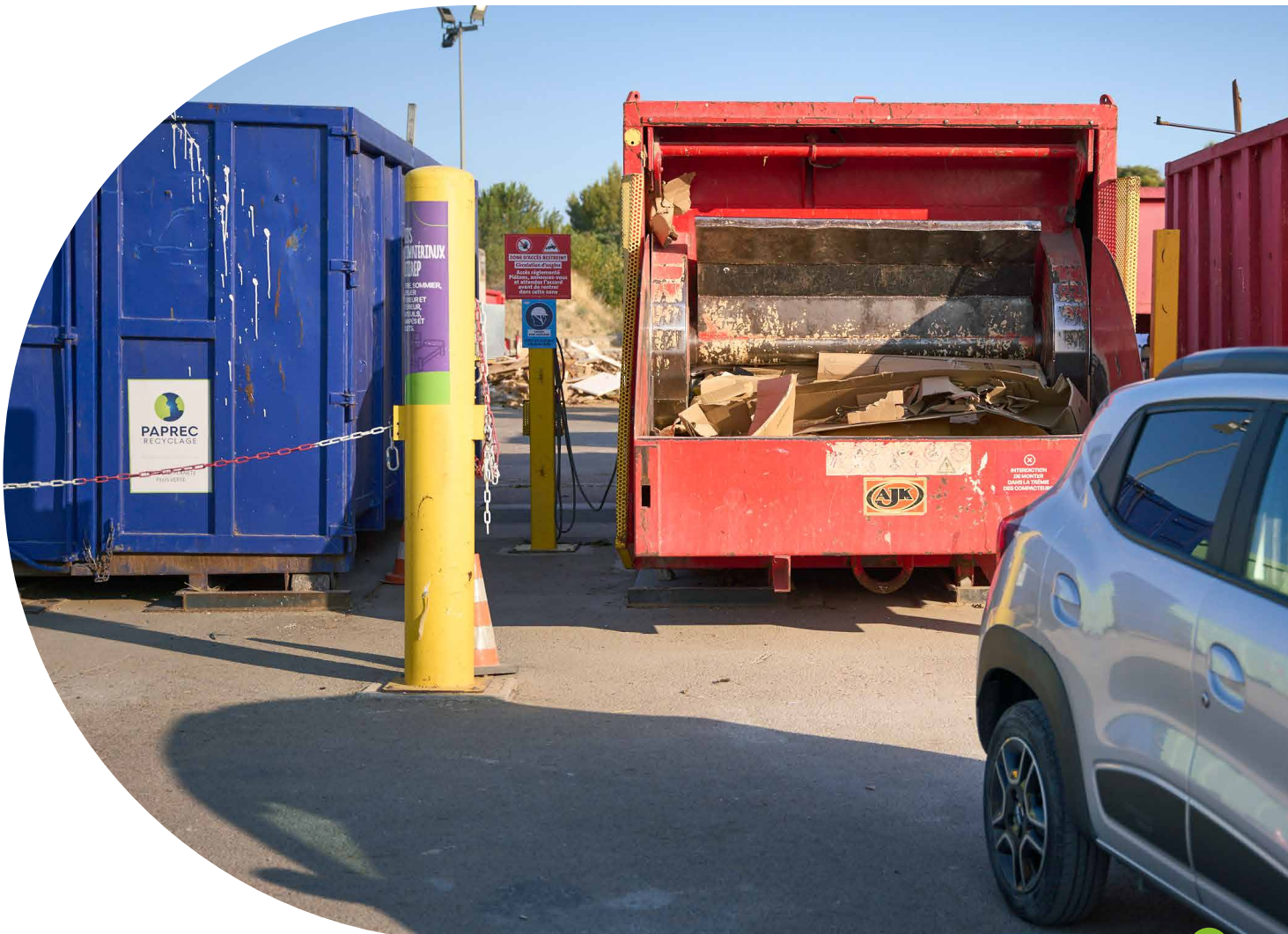
La réduction des quantités de déchets collectés se poursuit en 2025 avec - 10,26% par rapport à 2024. Les tonnages avaient déjà été réduits de 19,69% en 2024 par rapport à 2023 et de 10,48% en 2023 par rapport à 2022.

Les tendances : évolutions de l'ensemble des tonnages collectés et des ratios à l'habitant



On observe un léger transfert des quantités d'encombrants « valorisables » vers du « non valorisables » non significatif. En effet, ces déchets sont traités de la même manière sur le site Nîmois de la société Nicollin.

La tendance générale est à la baisse des tonnages collectés.



Zoom sur les déchets
d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



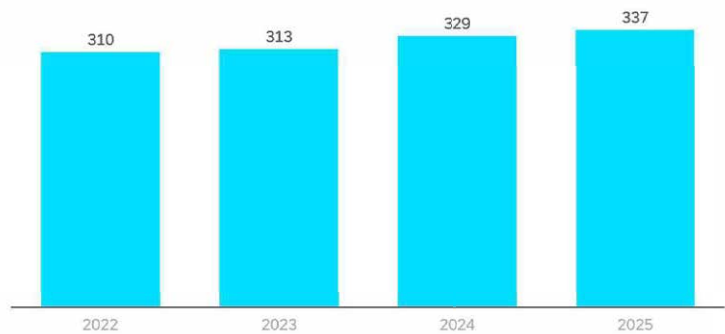
Gestion des Déchets d'Equipements
Electriques et Electroniques

SMICTOM RHONE GARRIGUES



Evolution nationale des collectivités

Evolution annuelle du tonnage collecté dans les collectivités locales (en milliers de tonnes)



Tonnage ecosystem en milliers de tonnes

La performance nationale est de **6,81 kg/hab** en 2024

La performance de la collectivité :
en kg/hab/an | 1 filtre

Indicateurs		Performance (kg/hab/an)
Milieu de la collectivité		Semi-Urbain-Population < 50 001
Compte Parent		
SMICTOM RHONE GARRIGUES		7 06
Milieu de la collectivité		Performance 2024 (kg/hab)
Rural (<70 hab/km²)		10,97
Semi-urbain (70-700 hab/km²)		7,46
Urbain (>700 hab/km²)		2,95

Performance SMICTOM RHONE GARRIGUES
7,06 kg/hab/an

Données extraites du rapport annuel 2025 remis par Ecosystem

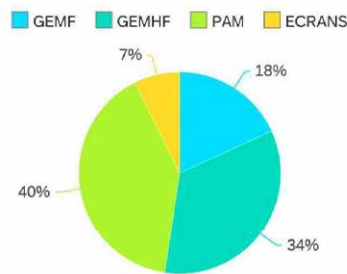


Evolution des tonnages par flux

Evolution du tonnage collecté par flux



Répartition du tonnage collecté par flux sur la dernière année complète

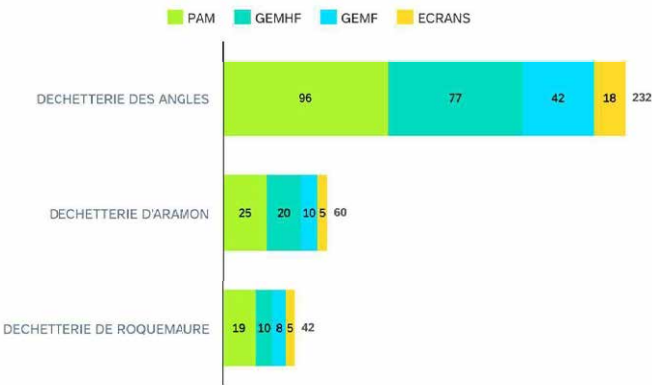


Evolution des tonnages (dernière année complète)

Evolution des tonnages par site

Mesures	Tonnage collecté	Evolution en %	Taux GEMHF
Site			
Totaux	334	-5%	32%
DECHETTERIE DES ANGLES	232	7%	33%
DECHETTERIE D'ARAMON	60	-11%	33%
DECHETTERIE DE ROQUEMAURE	42	-36%	23%

Tonnage collecté par flux

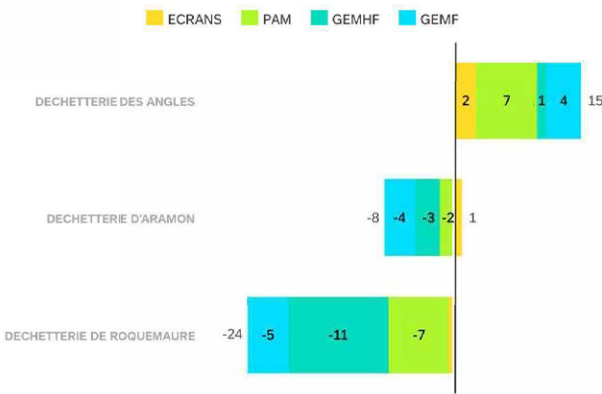


Evolution des tonnages collectés par site (année en cours)

Evolution des tonnages par site

Mesures	Tonnage collecté	Evolution en %	Taux GEMHF
Site			
Totaux	334	-5%	32%
DECHETTERIE DES ANGLES	232	7%	33%
DECHETTERIE D'ARAMON	60	-11%	33%
DECHETTERIE DE ROQUEMAURE	42	-36%	23%

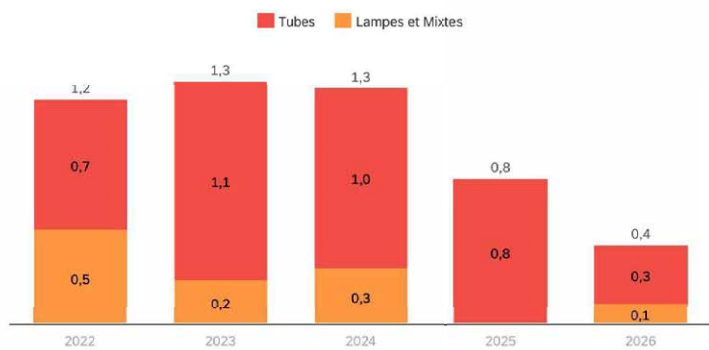
Différence de tonnages par flux par rapport à l'année précédente (même période)



Données extraites du rapport annuel 2025 remis par Ecosystem

Lampes

Evolution des tonnages Lampes



Année	2023	2024	2025
Site			
DECHETTERIE DES ANGES	0,932	0,849	0,421
DECHETTERIE D'ARAMON	0,290	0,151	0,253
DECHETTERIE DE ROQUEMAURE	0,112	0,295	0,126

Données extraites du rapport annuel 2025 remis par Ecosystem

2.7.3 La valorisation des déchets collectés en déchèteries (en tonnes)



VALORISATION MATIÈRES

CARTONS	365,74
PLASTIQUES MULTIREP	31,00
FERRAILLE	394,22
DÉCHETS VERTS	3 611,84
GRAVATS	3 304,17
PLÂTRE	351,54
BOIS B + BOIS MULTIREP	1 608,58
SOUCHES	118,19
DEEE	285,00
FILM AGRICOLE	0,00
MENUISERIES	5,59
	10 075,87
TOTAL TONNAGES	12 310,87

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

ENCOMBRANTS INCINÉRÉS	48,00
DEEE - MATIÈRES INCINÉRÉES	42,00
DÉCHETS TOXIQUES (dépollution puis incinération)	123,00
	213,00



SANS VALORISATION

ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	1 980,00
AMIANTE	15,00
DEEE INSTALLATIONS SPECIALISÉES	27,00
	2 022,00



Représentation en pourcentage et comparaison

	SMICTOM 2023		SMICTOM 2024		SMICTOM 2025	
VALORISATION MATIÈRES + ORGANIQUE	82,79%	91,59%	84,41%	88,65%	81,85%	83,58%
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	8,80%		4,24%		1,73%	
SANS VALORISATION	8,41%		11,35%		20,07%	

Le taux de valorisation a baissé en 2025 par rapport à 2024. Cette diminution provient de la réduction de déchets valorisés comme les déchets verts et les gravats.

Les objectifs définis par le Plan Régional de Prévention des Déchets sur le taux de valorisation de 79% à atteindre en 2025 sont atteints et même ceux de 82% à l'horizon 2031 à 82%, bravo pour nos efforts !

Les objectifs définis par le Plan Régional de Prévention des Déchets sur le taux de valorisation de **79% à atteindre en 2025** sont atteints et même ceux de **82% à l'horizon 2031**.

Bravo pour nos efforts !

En 2025 ▶ **79%**

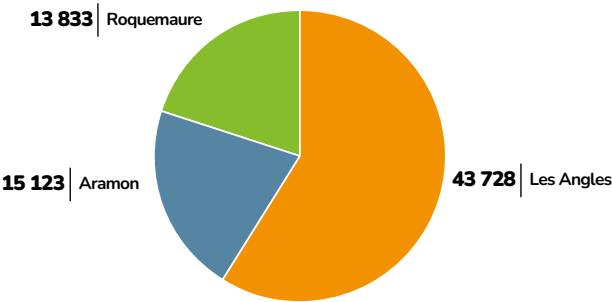
En 2031 ▶ **82%**

Objectifs 2031 atteints !

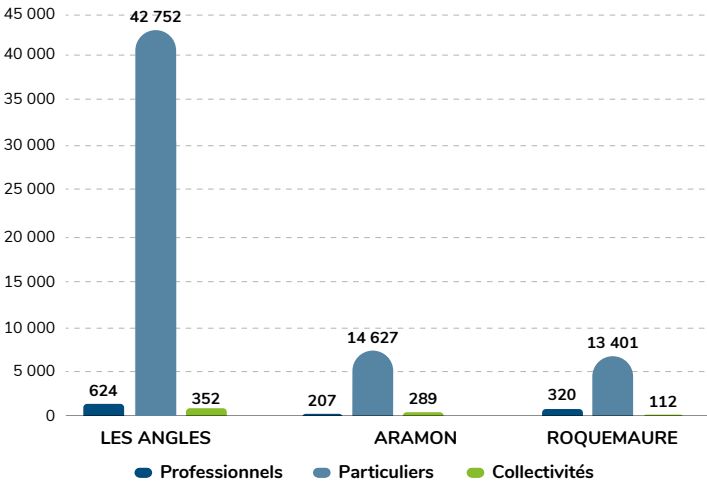
2.7.4 Fréquentation des déchèteries en nombre de visites

Suite à des dysfonctionnements avec l'ancien attributaire du marché public de contrôle d'accès en déchèteries et la mise en place du nouveau titulaire, des données sont manquantes pour 2025. Ainsi, les données pour la période de juillet à septembre ont dû être estimées (données 2024), Les données disponibles concernent les périodes de janvier à juin (société netVLM) et de septembre à décembre (société Mycasis). Ainsi estimées, nous constatons une diminution de la fréquentation des déchèteries qui explique la baisse des tonnages collectés.

Fréquentation des déchèteries en 2025

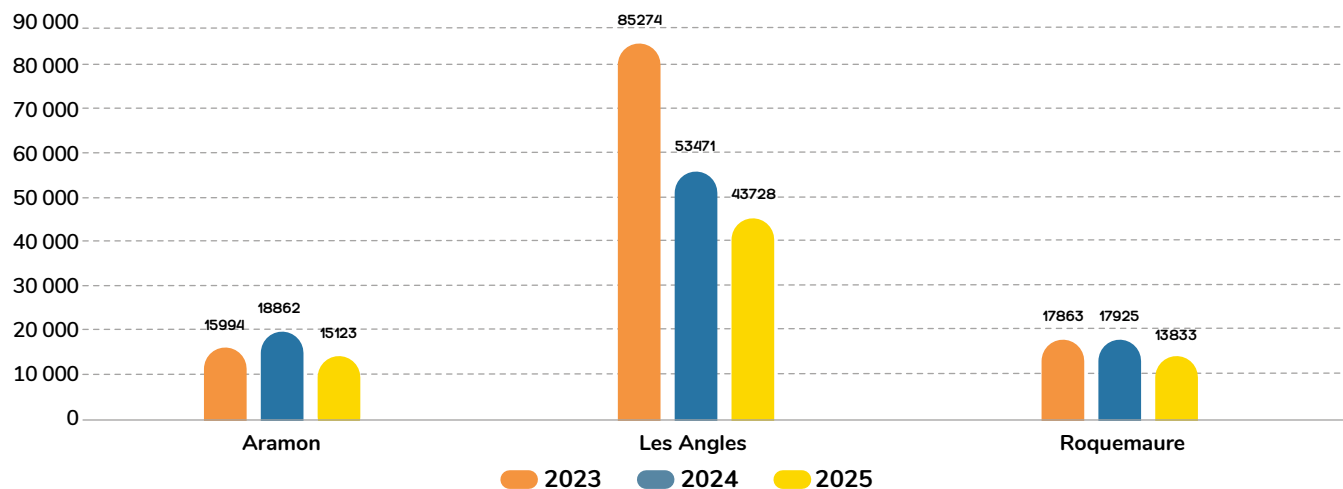


Fréquentation des déchèteries par type d'apporteurs en 2025

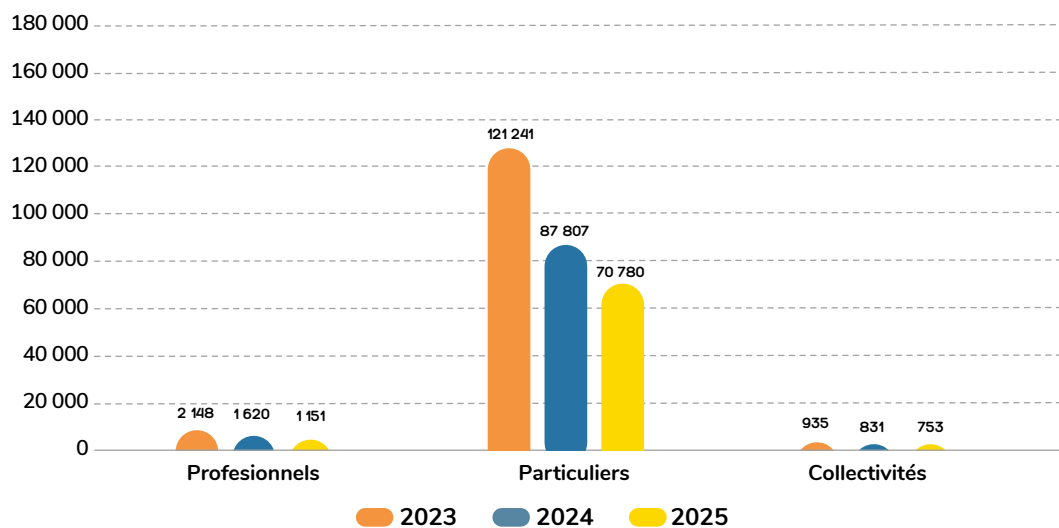


Récapitulatif des visites et comparaison

Évolution de la fréquentation par déchèterie

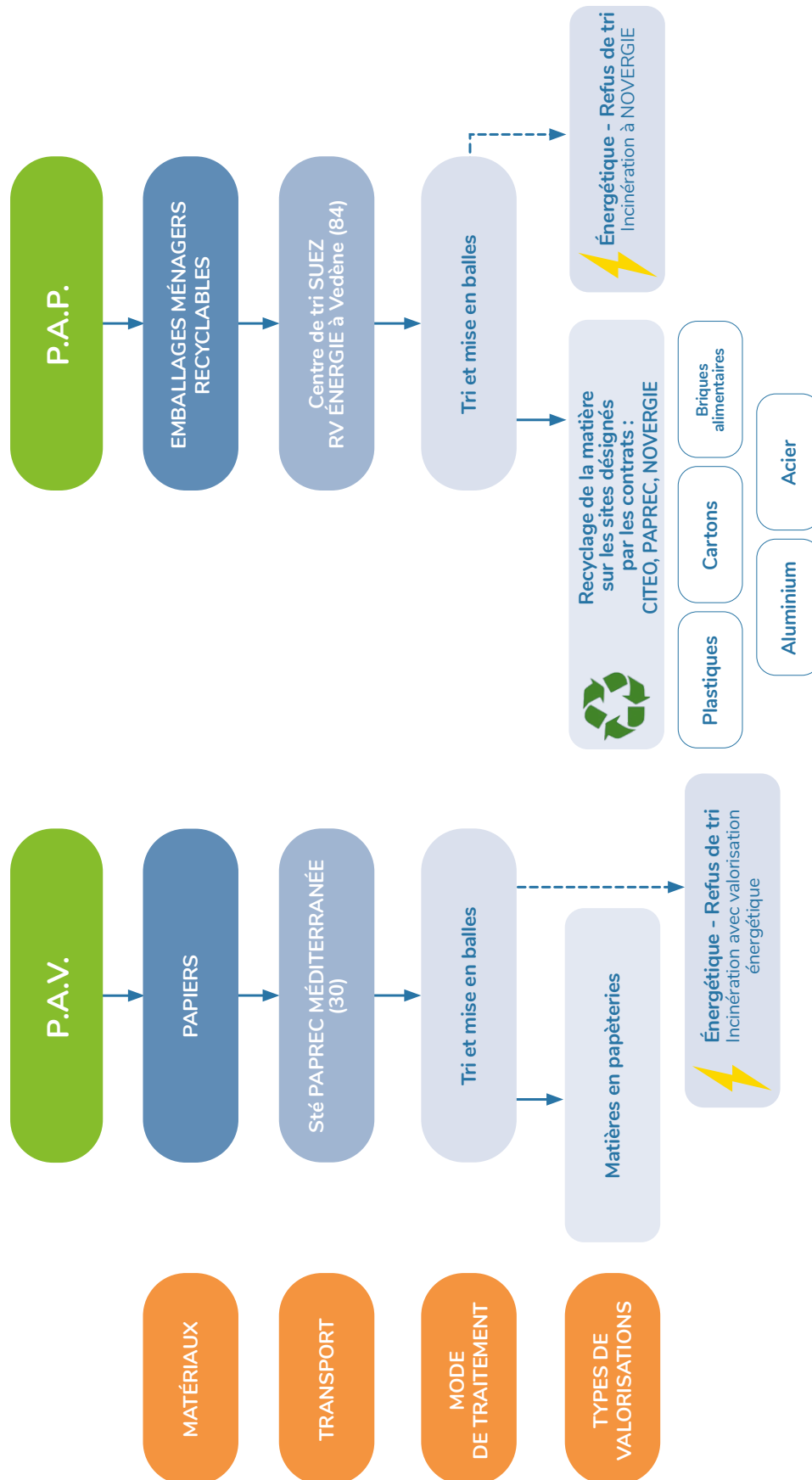


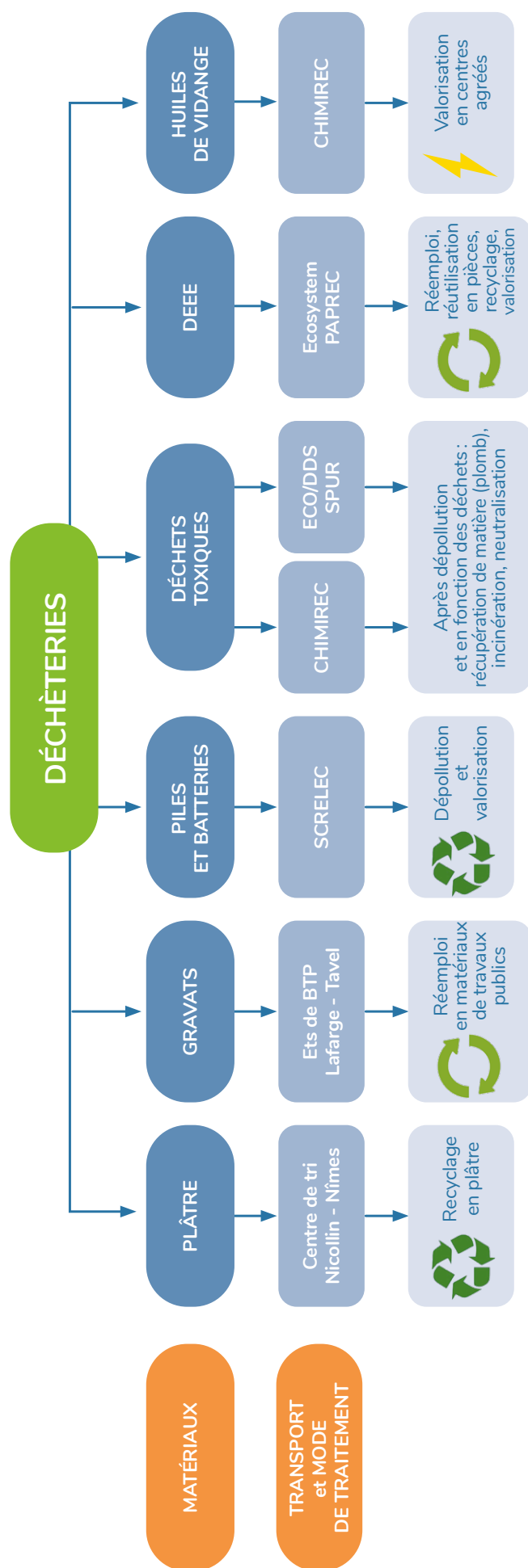
Évolution de la fréquentation par type d'apporteur



3 LE BILAN MATIÈRE

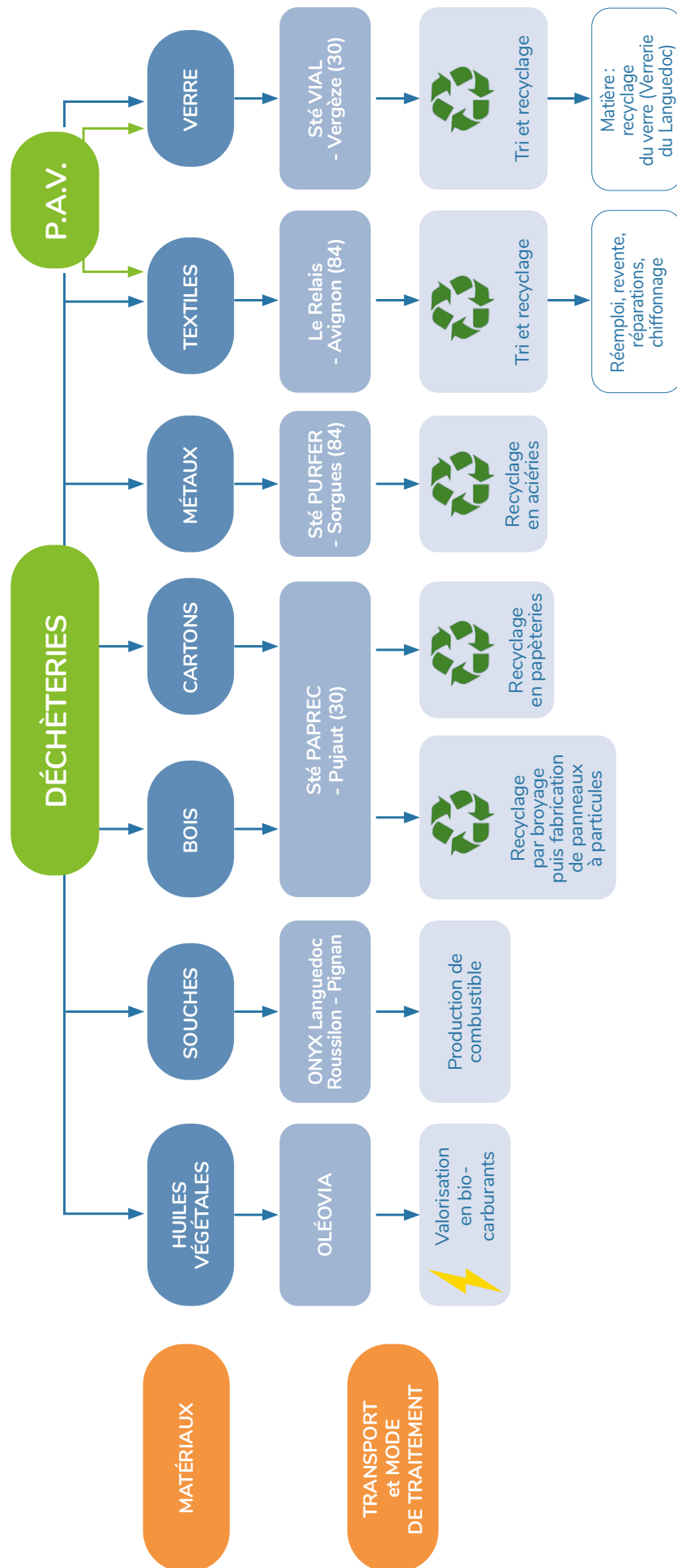
Pour chaque flux de déchets récupérés, plusieurs filières de traitement et de valorisation se succèdent.

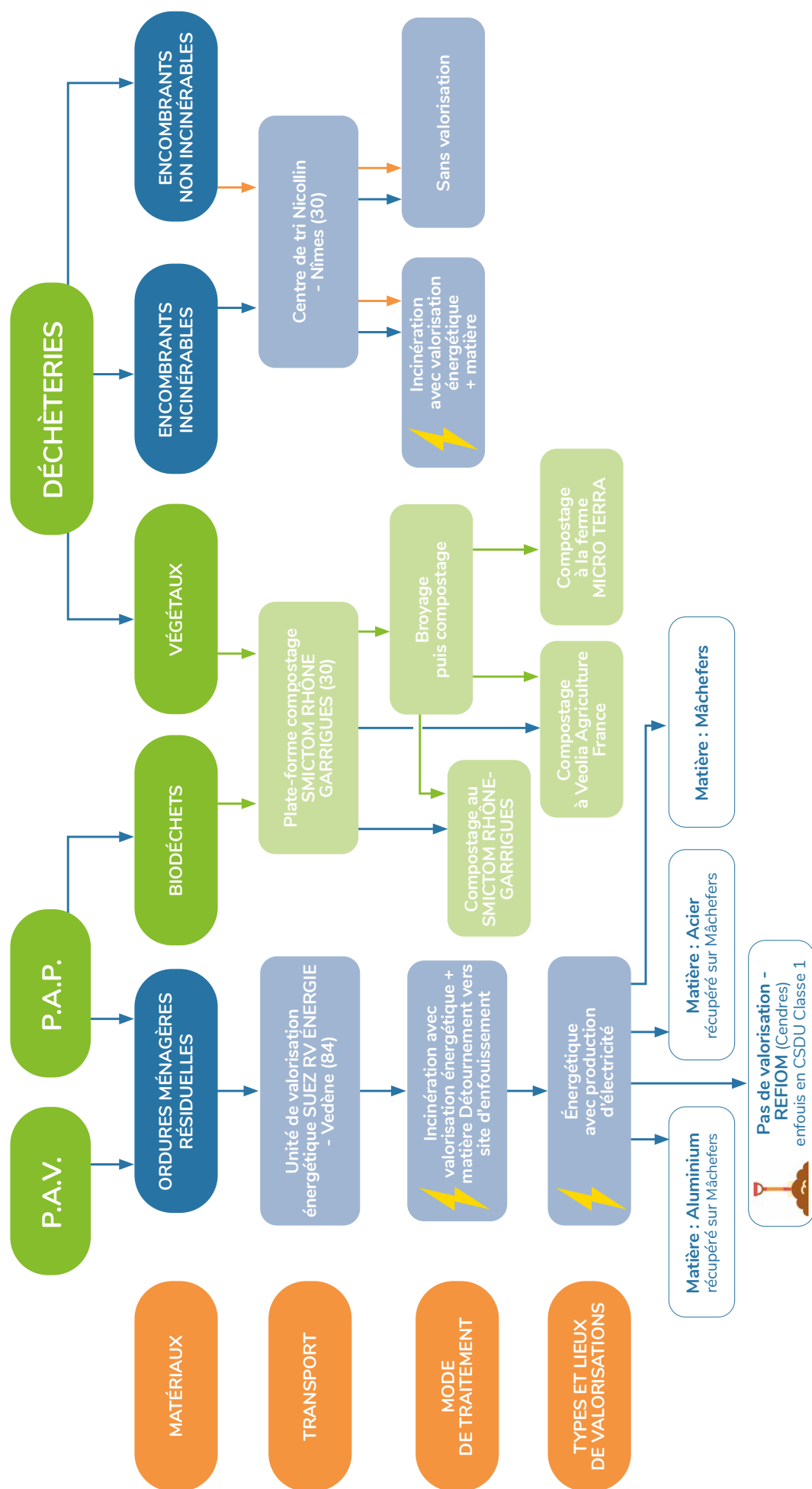




MATÉRIAUX

TRANSPORT
et MODE
DE TRAITEMENT





Les filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuient pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs, principe qui découle de celui du pollueur-payeur.

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement. Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs.

Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, en est le suivant :

Les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la

collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle ou collective, dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière. En pratique, la plupart des producteurs choisissent cette solution.

Leurs contributions, qui s'élèvent aujourd'hui globalement à près de 800 millions d'euros par an, viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés. La montée en puissance de ces filières, depuis le milieu des années 1990, a permis des progrès très significatifs en matière de recyclage des déchets.

Adhésion du SMICTOM Rhône-Garrigues aux Eco-organismes suivants :

Emballages Ménagers	Citeo
Papiers	Citeo
D.E.E.E	Ecosystem
Néons/Ampoules	Ecosystem
Textiles	Re-fashion
Piles	Screlec
Films plastiques agricoles	Adivalor
Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)	EcoDDS
Déchets d'Éléments d'Ameublement	Ecomaison
Articles de Bricolage et Jardin, jouets	Ecomaison
Produits et Matériaux de Construction et du Batiment (menuiserie et plâtre)	Valobat
Produits et Matériaux de Construction et du Batiment (autres catégories acceptées dans la filière)	Ecomaison

BILAN GÉNÉRAL DES TONNES TRAITÉES PAR RAPPORT AUX TYPES DE VALORISATION

VALORISATION MATIÈRES			
ISSUES DES COLLECTES (PAP + PAV)		ISSUES DES DÉCHÈTERIES	
CARTONNETTES -5,02	680	CARTONS -1,04	366
BRIQUES ALIMENTAIRES -5,03	24	FERRAILLE	394
PLASTIQUES (PET + PEHD)	471	GRAVATS + PLATRE	3 656
ALUMINIUM	20	BOIS	1 609
ACIER	56	SOUCHES	118
FILMS PE	66	DEEE + NÉONS + FILM agricoles	285
VERRE	1 701		6 428
G.R.M - 1,02	394		
J.R.M - 1,11	443		
	3 855		
VALORISATION MATIÈRES			
		ISSUS DES COLLECTES	32%
		ISSUS DE L'INCINÉRATION	16%
		ISSUS DES DÉCHÈTERIES	53%
VALORISATION ORGANIQUE		VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	
MATIERES MISES À COMPOSTER	6 615	ORDURES MÉNAGÈRES	7 747
SANS VALORISATION		REFUS DE TRI des E.M.R	514
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	1 980	REFUS DE TRI des PAPIERS	5
ORDURES MÉNAGÈRES	2 173	ENCOMBRANTS INCINÉRABLES	48
AMIANTE	15	DEEE	42
DEEE - INSTALLATIONS SPÉCIALISÉES	27	DMS	123
	4 195		8 479

Résultats généraux avec et hors gravats/DEEE/DMS

2025	AVEC GRAVATS/DEEE/DMS			HORS GRAVATS/DEEE/DMS		
	TONNES	%		TONNES	%	
Valorisation Matières	12 232	39%	87%	8 292	30%	85%
Valorisation Organique	6 615	21%		6 615	24%	
Valorisation Énergétique	8 480	27%		8 479	31%	
Enfouissement (sans valorisation)	4 195	13%		4 195	15%	
	31 521			27 580		
2024	AVEC GRAVATS/DEEE/DMS			HORS GRAVATS/DEEE/DMS		
	TONNES	%		TONNES	%	
Valorisation Matières	13 168	41%	87%	8 434	31%	89%
Valorisation Organique	6 867	21%		6 867	25%	
Valorisation Énergétique	8 163	25%		8 163	30%	
Enfouissement (sans valorisation)	4 134	13%		4 153	15%	
	32 331			27 616		

Malgré les détournements vers le centre d'enfouissement dus aux arrêts techniques de l'incinérateur, les taux de valorisation restent performants.

* sans les refus

4 LES INDICATEURS FINANCIERS

4.1 LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

L'ensemble des prestations liées à l'exercice des compétences du SMICTOM Rhône-Garrigues est confiée, par marchés publics, à des prestataires privés.

MARCHÉS PUBLICS EN COURS - SMICTOM RHÔNE GARRIGUES			
Nom Marché Public de Prestations de Services	Prestataire	Date Début Marché	Date Fin Marché
2021-03 – Fourniture, Installation et Maintenance d'un système Contrôle d'Accès des Déchèteries			
Contrôle d'accès des Déchèteries	GIDED / NET VLLM	01/01/2021	31/03/2026
2022-01 - Maintenance Sacs, Bacs et Colonnes			
Lot 1 - Bacs et Gestion Informatique	SULO	01/01/2022	31/12/2025
Lot 2 - Sacs	PTL		
Lot 3 - Composteurs	LA FABRIQUE DES GAVOTTES		
Lot 4 - Colonnes Aériennes	SULO		
2022-03 - Tri des emballages en mélange et du papier issus de la collecte sélective			
Lot 1 – Tri des papiers	PAPREC Méditerranée	01/06/2022	31/05/2025
Convention de coopération – SIDOMRA / SMICTOM Rhône-Garrigues – Valorisation Énergétique – Tri des EMR			
Lot - Valorisation énergétique	SIDOMRA / SUEZ RV	01/01/2023	31/12/2025
Lot – Tri des Emballages Ménagers Recyclables	SIDOMRA / SUEZ RV	01/01/2023	31/12/2025
2023-01 – Traitement des Déchets issus des Déchèteries et des CTM			
Lot 1 – Traitement des Métaux	PURFER	01/01/2023	31/12/2026
Lot 2 – Traitement des Cartons	PAPREC Méditerranée		
Lot 5 - Traitement du Bois	PAPREC Méditerranée		
Lot 6 – Traitement des Souches	ONYX Languedoc Roussillon		
Lot 10 – Déchets Diffus Spécifiques Hors REP	CHIMIREC		
2023-02 – Traitement des Objets Encombrants, Gravats Inertes, Plâtre et Amiante issus des Déchèteries et des CTM			
Traitement des Objets Encombrants, Gravats Inertes, Plâtre et Amiante	NICOLLIN Languedoc Roussillon	01/01/2023	31/12/2026
2023-03 – Gestion, Exploitation, Évacuation et Transport des Déchets collectés sur les déchèteries et les CTM			
Gestion, Exploitation, Évacuation et Transport des Déchets collectés	ONYX Méditerranée	01/01/2023	31/12/2026
2024-02 – Collecte et transfert des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et traitement des biodéchets			
Lot 1 – Collecte des points d'apport volontaire	PAPREC	01/01/2024	31/12/2029
Lot 2 – Collecte des encombrants et des dépôts sauvages d'encombrants	LVD Environnement	01/01/2024	31/12/2029
Lot 3 – Exploitation de la plateforme de transfert/compostage et transport	ONYX Méditerranée	01/01/2024	31/12/2029
Lot 4 – Traitement des Biodéchets	SEDE Environnement	01/01/2024	31/12/2029
2024-03 – Gestion et Traitement des appels téléphoniques du SMICTOM Rhône-Garrigues			
Gestion et Traitement des appels téléphoniques	Contact Média	01/08/2024	31/07/2026
2024-04 – Collecte et transfert des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et traitement des biodéchets			
Collecte des DMA en porte à porte	NICOLLIN	01/11/2024	31/10/2031
2024-05 – Enlèvement et valorisation des déchets verts broyés du SMICTOM Rhône-Garrigues			
Enlèvement et valorisation des déchets verts broyés	MICRO TERRA	08/12/2024	07/12/2028
2025-01 – Fourniture, Installation, Mise en service et maintenance d'un système de contrôle d'accès « Pass Déchèterie »			
Fourniture, Installation, Mise en service et maintenance d'un système de contrôle d'accès « Pass Déchèterie »	MICASYS	02/05/2025	01/05/2029

4.2 LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE

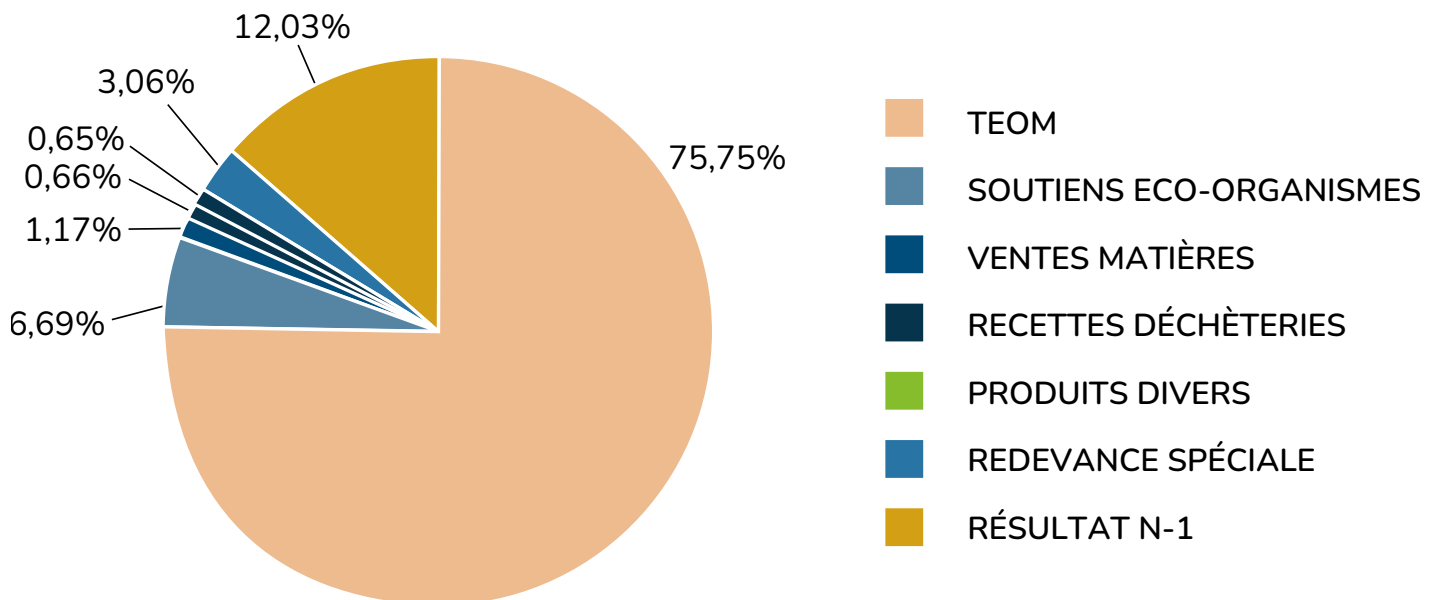
4.2.1 Le Fonctionnement en euros TTC (sur la base du compte administratif 2025)

Les tendances sont calculées en comparaison des € à l'habitant.

Les Recettes

	2022			2023			2024			2025			Tendance N-1
	MONTANT	%	€/ Hab.	MONTANT	%	€/ Hab.	MONTANT	%	€/ Hab.	MONTANT	%	€/ Hab.	
TEOM	10 171 996 €	84,16%	203,6	10 878 445 €	77,98%	214,8	10 072 452 €	71,50%	205,5	10 380 281 €	75,75%	211,8	↗
SOUTIENS ECO-ORGANISMES	657 530 €	5,77%	14,0	729 721 €	5,23%	14,4	745 741 €	5,29%	15,2	916 211 €	6,69%	18,7	↗
VENTES MATIERES	432 930 €	23,58%	8,7	195 806 €	1,40%	3,9	222 090 €	1,58%	4,5	160 272 €	1,17%	3,3	=
RECETTES DÉCHÈTERIES	107 433 €	0,89%	2,2	92 299 €	0,66%	1,8	140 420 €	1,00%	2,9	89 845 €	0,66%	1,8	=
PRODUITS DIVERS	89 820 €	0,74%	1,8	105 409 €	0,76%	2,1	607 498 €	4,31%	12,4	88 436 €	0,65%	1,8	↘
REDEVANCE SPÉCIALE	464 989 €	3,85%	9,3	435 258 €	3,12%	8,6	382 180 €	2,71%	7,8	419 125 €	3,06%	8,6	=
RÉSULTAT N-1	122 569 €	1,01%	2,5	1 512 853 €	10,85%	29,9	1 917 016 €	13,61%	39,1	1 648 892 €	12,03%	33,6	↘
TOTAL	12 087 266 €		242,1	13 949 791 €		275,4	14 087 397 €		287,4	13 703 062 €		279,6	↘

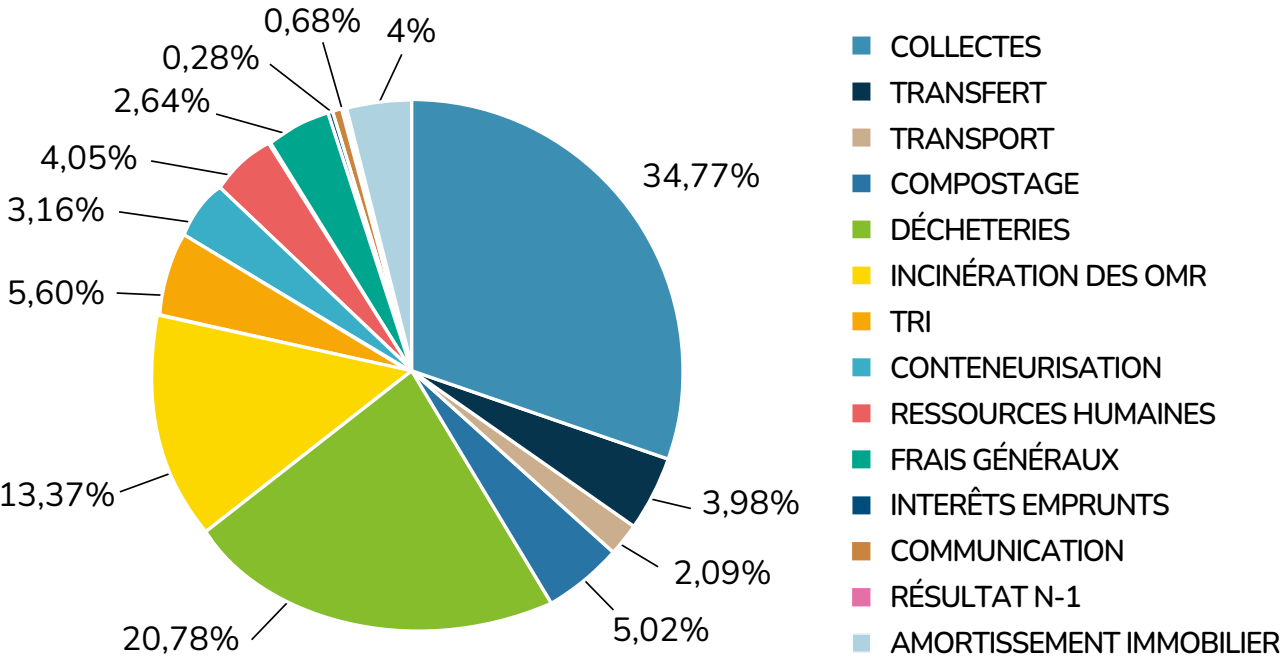
Recettes 2025



Les Dépenses

	2024				2025				Tendance N-1
	MONTANT	%	€ / Hab.	COÛT À LA TONNE	MONTANT	%	€ / Hab.	COÛT À LA TONNE	
COLLECTES	3 480 291 €	30,90%	71,01 €	216,65 €	3 916 106 €	34,77%	79,90 €	238,35 €	↗
TRANSFERT	480 921 €	4,27%	9,81 €	23,06 €	447 902 €	3,98%	9,14 €	222,01 €	=
TRANSPORT	223 388 €	1,98%	4,56 €	12,39 €	234 938 €	2,09%	4,79 €	12,43 €	=
COMPOSTAGE	549 391 €	4,88%	11,21 €	80,00 €	565 940 €	5,02%	11,55 €	85,55 €	=
DÉCHÈTERIES	2 391 451 €	21,23%	48,79 €	172,99 €	2 340 136 €	20,78%	47,75 €	188,63 €	=
INCINÉRATION DES OMR	1 479 913 €	13,14%	30,19 €	150,11 €	1 505 670 €	13,37%	30,72 €	151,35 €	=
TRI	556 420 €	4,94%	11,35 €	262,83 €	630 371 €	5,60%	12,86 €	272,06 €	↗
CONTENEURISATION	368,779 €	3,27%	7,52 €		356 270 €	3,16%	7,27 €		=
RESSOURCES HUMAINES	429 069 €	3,81%	8,75 €		456 433 €	4,05%	9,31 €		=
FRAIS GÉNÉRAUX	881 338 €	7,83%	17,98 €		296 839 €	2,64%	6,06 €		↘
INTERÊTS EMPRUNTS	37 289 €	0,33%	0,76 €		31 328 €	0,28%	0,64 €		=
COMMUNICATION	70 641 €	0,63%	1,44 €		76 964 €	0,68%	1,57 €		=
RÉSULTAT N-1	0 €	0,00%	0,00 €		0 €	0,00%	0,00 €		=
AMORTISSEMENT IMMOBILIER	489 614 €	4,35%	9,99 €		404 149 €	3,59%	8,25 €		↘
TOTAL	111 438 505 €		233,38 €		11 263 047 €		229,80 €		↘

Dépenses 2025



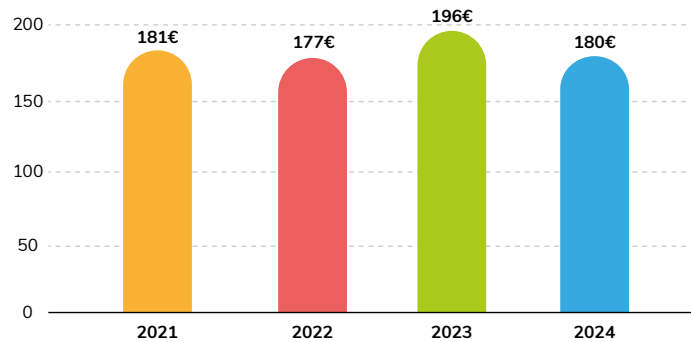
Les coûts à la tonne collectée, transférée, transportée, triée et valorisée

Pour l'ensemble des déchets produits par les habitants du SMICTOM Rhône-Garrigues en 2025 : soit 31 177 tonnes

- Le coût à la tonne collectée, transférée, transportée, triée et valorisée ainsi que tous les frais de structure et de communication du SMICTOM est de 258 €.

	2021			2022			2023			2024			2025		
	DÉPENSES	€/ Hab.	€/ TONNE	DÉPENSES	€/ Hab.	€/ TONNE	DÉPENSES	€/ Hab.	€/ TONNE	DÉPENSES	€/ Hab.	€/ TONNE	DÉPENSES	€/ Hab.	€/ TONNE
PORTE A PORTE															
O.M.R	4 561 121 €	92,59	296,21 €	3 695 153 €	73,97 €	250,20 €	4 193 779 €	82,78 €	289,22 €	3 280 306 €	67,80 €	236,03 €	3 709 503 €	75,68 €	258,05 €
E.M.R															
F.F.O.M Encombrants															
POINT APPORT VOLONTAIRE															
Verre	114 938 €	2,33 €	48,10 €	115 597 €	2,31 €	49,02 €	120 092 €	2,37 €	52,93 €	199 985 €	4,13 €	92,29 €	206 603 €	4,22 €	100,54 €
Papier															
O.M.R															
E.M.R															
Total	4 676 059 €	95 €	344 €	3 810 750 €	76 €	299 €	4 313 871 €	85 €	342 €	3 480 291 €	72 €	328 €	3 916 106 €	80 €	359 €

Coût Aidé en € HT / hab.



Coût aidé : Le coût aidé correspond aux coûts restant à la charge de la collectivité.

Après 3 années de baisse entre 2020 et 2022, le coût aidé par habitant a connu une hausse en 2023 pour baisser à nouveau de 9% en 2024.

SMICTOM Rhône-Garrigues ÉVOLUTION COUT AIDÉ EN EUROS HT PAR HABITANTS ENTRE 2021 ET 2024				
Années	2021	2022	2023	2024
Population en hab.	49 264	49 957	50 662	48 383
Coût Aidé en € HT / hab.	181 €	177 €	196 €	180 €

L'exercice
2025
fait apparaître

Un excédent
de fonctionnement de
791 123,48 €

Un excédent
d'investissement de
773 026,86€

Consolidé à **2 440 015,10 €**
en raison du résultat reporté de 2024

Consolidé à **1 446 169,55€**
grâce au résultat reporté de 2024

Le résultat global des deux sections confondues s'élève à **3 886 184,65 €**
contre **3 322 034,31 €** en 2024.

FONCTIONNEMENT					INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS			DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS		
		2025	REPORTÉ 2024	DE CLÔTURE			2025	REPORTÉ 2024	DE CLÔTURE
11 263 047,06	12 054 170,54	791 123,48	1 648 891,62	2 440 015,10	671 116,50	1 444 143,36	773 026,86	673 142,69	1 446 169,55

4.2.2 L'investissement en euros TTC

Les recettes

48383

49013

	2024			2025		
	MONTANT	%	€ / Hab.	MONTANT	%	€ / Hab.
F.C.T.V.A	55 699 €	2,63%	1,14 €	39 994 €	1,89%	0,82 €
EMPRUNTS	0 €	0,00%	0,00 €	0 €	0,00%	0,00 €
RÉSULTAT N-1	634 180 €	29,95%	12,94 €	673 143 €	31,79%	13,73 €
AMT DES IMMOBILISATIONS	489 395 €	23,11%	9,99 €	404 149 €	19,09%	8,25 €
AFFECTATION DE RÉSULTAT	0 €	0,00%	0,00 €	1 000 000 €	47,23%	20,40 €
TOTAL	1 179 274 €		24,06 €	2 117 286 €		43,20 €

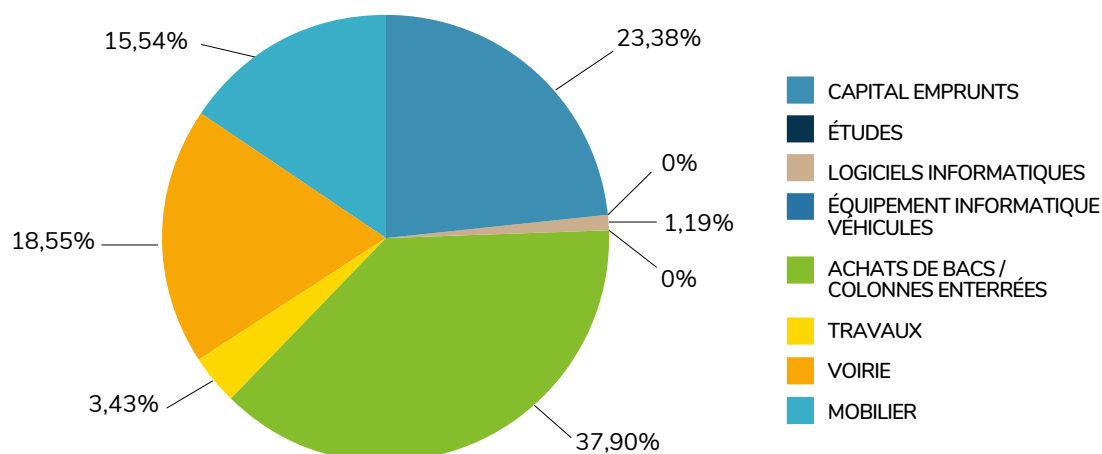
Les dépenses

50662

48383

	2024			2025		
	MONTANT	%	€ / Hab.	MONTANT	%	€ / Hab.
CAPITAL EMPRUNTS	155 485 €	30,72%	3,21 €	156 906 €	23,38%	3,20 €
ÉTUDES	0 €	0,00%	0,00 €	0 €	0,00%	0,00 €
LOGICIELS INFORMATIQUES	802 €	0,16%	0,02 €	7 965 €	1,19%	0,16 €
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE VÉHICULES	0 €	0,00%	0,00 €	0 €	0,00%	0,00 €
ACHATS DE BACS / COLONNES ENTERRÉES	147 200 €	29,08%	3,04 €	254 375 €	37,90%	5,19 €
TRAVAUX	0 €	0,00%	0,00 €	23 043 €	3,43%	0,47 €
VOIRIE	202 645 €	40,04%	4,19 €	124 524 €	18,55%	2,54 €
MOBILIER	0 €	0,00%	0,00 €	104 303 €	15,54%	2,13 €
TOTAL	506 132 €		10,46 €	671 117 €		13,69 €

Dépenses d'investissement 2025



ANNEXE

Principaux textes qui règlementent les déchets ménagers

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est rédigé conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente les différents indicateurs techniques et financiers du service déchets du SMICTOM Rhône-Garrigues tels que prescrits par le décret n°2000-104 du 11 mai 2000, relatifs à la collecte des déchets et au traitement modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport répond à l'objectif de renforcement de la transparence et de l'information dans la gestion de ce service (introduit par l'article R22224-27 du CGCT).

2015 **Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République** (NOTRe)

La loi NOTRe étend le champ de compétences des Régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d'un plan régional unique (art. 5). Elle prévoit la création d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets, et d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET). Elle donne également la compétence déchets aux EPCI, et les renforce en instituant une population minimale de 15 000 habitants (sauf exception) pour leur constitution.

Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Le titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire: de la conception des produits à leur recyclage » vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir. La loi renforce les objectifs pour la gestion des déchets, notamment:

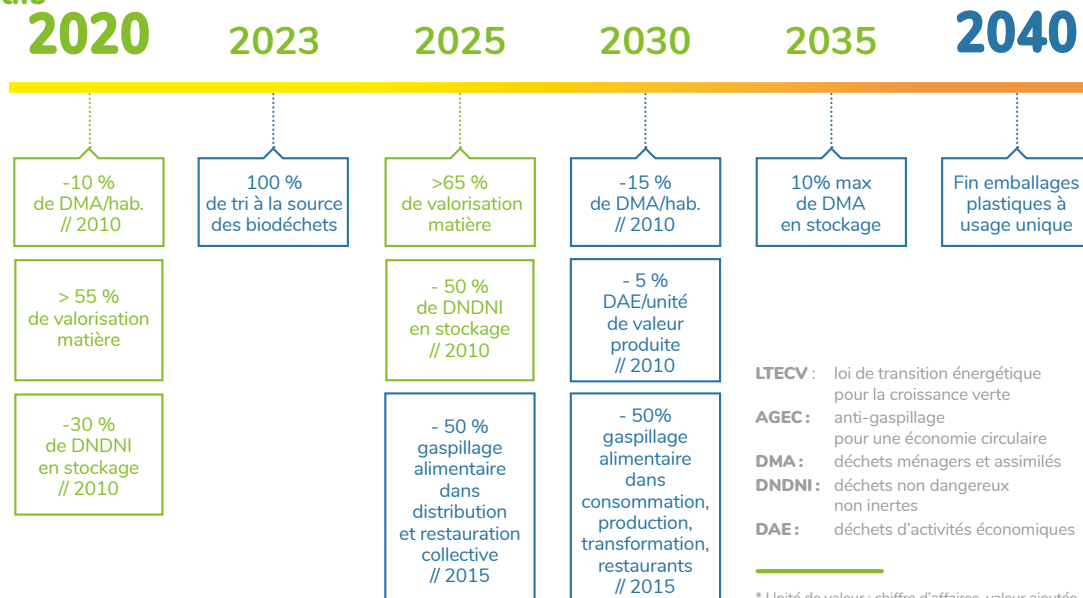
- Réduction de 10 % des DMA produits par habitant entre 2010 et 2020;
- Réduction de 30 % des déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020, de 50 % entre 2010 et 2025;
- Valorisation matière de 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 (65 % en 2025), de 70 % des déchets du bâtiment d'ici 2020.

2020 **Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire**

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, s'articule autour de quatre orientations :

1. Stopper le gaspillage : ne plus détruire les invendus, faciliter la réparation, valoriser les déchets du bâtiment ;
2. Mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production : bonus/malus, responsabilité dans la gestion des déchets ;
3. Mieux informer le consommateur : indice de réparabilité, logo de tri, couleur des poubelles ;
4. Améliorer la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages : consigne, reprise un pour un.

Objectifs



Le SMICTOM Rhône-Garrigues 1 territoire, des services



Bureaux



Plateforme de compostage



Quai de transfert



Déchèteries

